



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 07 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, **le samedi 07 avril**, à huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MEILHAN-SUR-GARONNE, dûment convoqué conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Régine POVEDA, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2018

PRESENTS : Régine POVEDA, Thierry MARCHAND, Danielle FONTAINE, Thierry CARRETEY, Jérémy CAZEMAJOU, Laurent DALLA VALLE, Pierrette DULAC, Émilie MAILLOU (jusqu'au dossier n°5 inclus), Romuald LEROUSSEAU, Véronique MUSOLINO, Brigitte THOUMAZEAU, Roger VIGNEAU, Jean BARBE, Corine GLEYROUX

POUVOIRS : Émilie MAILLOU à Thierry MARCHAND (à partir du dossier n°6)

SECRETAIRE DE SEANCE : Roger VIGNEAU

Préambule :

Madame la Maire informe qu'elle a reçu un mail de M. Michel DA ROS, informant de sa démission du conseil municipal. En application de l'article L.270 du Code Électoral, Madame la Maire indique qu'elle convoquera le suivant de liste au prochain conseil municipal.

Madame la Maire demande à l'assemblée de bien vouloir observer une minute de silence en la mémoire du Colonel Arnaud BELTRAME et de Mireille KNOLL, tous deux sauvagement assassinés, il y a quelques jours.

Madame la Maire soumet ensuite à l'assemblée le procès-verbal de la séance du 03 février 2018 et demande aux membres présents de bien vouloir l'approuver.

Jean BARBE dit que le procès-verbal est truffé de mensonges et que Madame la Maire rédige les procès-verbaux « à sa façon ».

Émilie MAILLOU indique que c'est elle qui a rédigé le procès-verbal en tant que secrétaire et non Madame la Maire.

Madame la Maire propose à M.BARBE de prendre le secrétariat de cette séance.

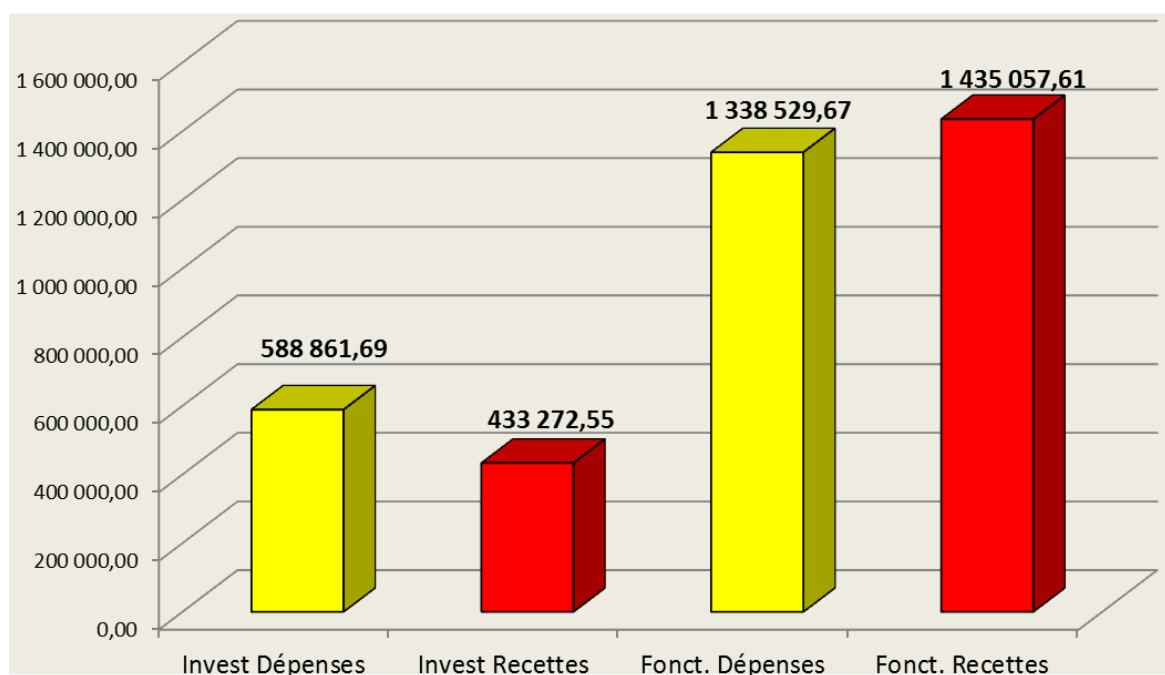
M. BARBE refuse.

Le procès-verbal est approuvé **à la majorité**, 12 voix pour et 2 contre (Jean BARBE et Corine GLEYROUX)

DOSSIER N°1

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 (Commune)

Madame la Maire présente le compte administratif 2017 de la commune détaillé en annexe.



INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévus	750 427,00
	Réalisé	588 861,69
	Reste à réaliser	23 000,00
Recettes	Prévus	750 427,00
	Réalisé	433 272,55
	Reste à réaliser	123 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévus	1 523 813,00
	Réalisé	1 338 529,67
	Reste à réaliser	0,00
Recettes	Prévus	1 523 813,00
	Réalisé	1 435 057,61
	Reste à réaliser	0,00

RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

Investissement :	102.055,93
Fonctionnement :	71.099,82
Résultat global :	173.155,75

RESULTAT CUMULE DE CLOTURE

Investissement :	-155 589,14
Fonctionnement :	96 527,94
Résultat global :	-59 061,20

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente,

- VU** les articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-31 et du Code Général des Collectivités Territoriales,
- CONSIDERANT** que M. Thierry MARCHAND, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,
- CONSIDERANT** que Mme Régine POVEDA, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à M. Thierry MARCHAND, pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

DÉLIBÉRATION N° 2018-04-01

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Pour : 11

Contre : 02 (Jean BARBE, Corine GLEYROUX)

Abstention : 00

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
A la majorité*

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

-**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COMMUNE DE MEILHAN SUR GARONNE

CA 2017

Détail du fonctionnement - Dépenses

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2016		Année 2017			
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Solde	%
011 - Charges à caractère général	326 970,00	319 978,05	331 300,00	271 748,35	59 551,65	82,0
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	133 330,00	119 074,11	134 550,00	112 136,48	22 413,52	83,3
60611 - Eau et assainissement	18 000,00	15 793,07	18 000,00	15 359,12	2 640,88	85,3
60612 - Energie - Electricité	38 000,00	28 562,06	49 450,00	24 602,23	24 847,77	49,8
60613 - Chauffage urbain	17 000,00	25 809,59	20 000,00	22 135,87	-2 135,87	110,7
60622 - Carburants	4 000,00	4 436,45	5 000,00	3 832,86	1 167,14	76,7
60623 - Alimentations	6 000,00	4 606,45	4 000,00	1 931,90	2 068,10	48,3
60628 - Autres fournitures non stockées		513,75	500,00		500,00	
60631 - Fournitures d'entretien	2 800,00	4 642,66	4 500,00	5 758,83	-1 258,83	128,0
60632 - Fournitures de petit équipement	1 200,00	1 131,03	1 200,00	1 935,01	-735,01	161,3
60633 - Fournitures de voirie				125,88	-125,88	
60636 - Vêtements de travail	1 200,00	2 445,71	1 500,00	274,32	1 225,68	18,3
6064 - Fournitures administratives	4 100,00	6 974,91	4 000,00	7 853,43	-3 853,43	196,3
6065 - Livres,disques,cassettes(bibliothèque,médiathèque)	400,00	240,00	400,00	169,00	231,00	42,2
6067 - Fournitures scolaires	6 000,00	5 738,65	6 000,00	3 578,45	2 421,55	59,6
6068 - Autres matières et fournitures	34 630,00	18 179,78	20 000,00	24 579,58	-4 579,58	122,9
61 - SERVICES EXTERIEURS	82 600,00	79 494,79	78 600,00	68 185,86	10 414,14	86,8
611 - Contrats de prestations de services	100,00			590,00	-590,00	
6122 - Crédit-bail mobilier	24 000,00	16 545,48	26 000,00	22 531,72	3 468,28	86,7
6132 - Locations immobilières	500,00	495,73	500,00		500,00	
6135 - Locations mobilières	3 000,00	6 605,60	5 000,00	3 961,60	1 038,40	79,2
61521 - Terrains		560,17	500,00		500,00	
615221 - Bâtiments publics	10 000,00	12 159,86	10 000,00	9 306,48	693,52	93,1
615228 - Autres bâtiments	1 000,00	2 589,98	1 500,00	1 741,94	-241,94	116,1
615231 - Voiries	10 000,00	6 064,80	7 000,00	7 444,50	-444,50	106,4
615232 - Réseaux	1 000,00		100,00		100,00	
61551 - Matériel roulant	3 000,00	5 638,38	3 000,00	3 052,59	-52,59	101,8
61558 - Autres biens mobiliers	3 000,00	4 691,45	3 000,00	2 602,54	397,46	86,8
6156 - Maintenance	15 000,00	6 625,40	8 000,00	5 544,17	2 455,83	69,3
6161 - Multirisques	8 000,00	3 837,65	4 000,00	3 708,58	291,42	92,7
6162 - Assurance obligatoire dommage-construction		3 953,39	4 000,00	3 994,18	5,82	99,9
6184 - Versements à des organismes de formation	3 500,00	4 003,00	3 000,00	1 891,33	1 108,67	63,0
6188 - Autres frais divers	500,00	2 738,50	3 000,00	1 816,23	1 183,77	60,5
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	95 040,00	113 632,15	110 350,00	83 511,01	26 838,99	75,7
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	600,00	564,66	600,00	550,30	49,70	91,7
6226 - Honoraires	70 000,00	81 217,20	50 000,00	56 458,32	-6 458,32	112,9
6227 - Frais d'actes et de contentieux	50,00	932,80	50,00		50,00	
6228 - Divers	1 500,00	2 940,00	4 000,00	5 044,90	-1 044,90	126,1
6232 - Fêtes et cérémonies	6 000,00	8 090,81	8 000,00	8 035,88	-35,88	100,4
6236 - Catalogues et imprimés	1 500,00	1 049,30	1 000,00	617,55	382,45	61,8
6238 - Divers	500,00	128,25	100,00	94,64	5,36	94,6
6247 - Transports collectifs	320,00	1 137,00	500,00	330,00	170,00	66,0
6251 - Voyages et déplacements	100,00		50,00	863,50	-813,50	1 727,0
6261 - Frais d'affranchissement	850,00	839,54	850,00	829,40	20,60	97,6
6262 - Frais de télécommunications	8 500,00	11 947,11	10 000,00	7 817,79	2 182,21	78,2
627 - Services bancaires et assimilés	600,00	383,85	600,00	1 255,06	-655,06	209,2
6284 - Redevances pour services rendus				163,82	-163,82	
62876 - Au GFP de rattachement		3 249,63	34 500,00	1 449,85	33 050,15	4,2
6288 - Autres services extérieurs	4 520,00		100,00		100,00	
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	16 000,00	7 777,00	7 800,00	7 915,00	-115,00	101,5
63512 - Taxes foncières	16 000,00	7 777,00	7 800,00	7 915,00	-115,00	101,5

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2016		Année 2017			
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Solde	%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	768 570,00	762 126,62	780 350,00	780 350,00		100,0
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	42 000,00	29 728,70	32 000,00	35 090,70	-3 090,70	109,7
6216 - Personnel affecté par le GFP de rattachement	40 000,00	28 023,96	30 000,00	33 727,14	-3 727,14	112,4
6218 - Autres personnel extérieur	2 000,00	1 704,74	2 000,00	1 363,56	636,44	68,2
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	15 250,00	14 868,22	15 600,00	16 164,16	-564,16	103,6
6331 - Versement de transport	1 950,00	1 925,89	2 200,00	2 171,76	28,23	98,7
6332 - Cotisations versées au FNAL	2 250,00	2 268,94	2 400,00	2 325,13	74,86	96,9
6336 - Cotisations au centre national et CNFPT	9 700,00	9 311,93	9 500,00	10 272,13	-772,12	108,1
6338 - Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémunér.	1 350,00	1 361,46	1 500,00	1 395,14	104,86	93,0
64 - CHARGES DE PERSONNEL	711 320,00	717 529,70	732 750,00	729 095,14	3 654,85	99,5
6411 - Personnel titulaire	401 900,00	411 203,39	437 000,00	438 589,22	-1 589,21	100,4
6413 - Personnel non titulaire				6 780,38	-6 780,38	
64162 - Emplois d'avenir	51 720,00	42 708,35	17 400,00	10 654,24	6 745,76	61,2
64168 - Autres emplois d'insertion		7 696,48	28 000,00	19 653,88	8 346,12	70,2
6451 - Cotisations à l'URSSAF	68 000,00	69 856,22	73 000,00	77 491,12	-4 491,12	106,2
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	130 000,00	123 447,02	128 000,00	129 644,72	-1 644,72	101,3
6454 - Cotisations aux ASSEDIC	3 000,00	3 283,65	3 000,00	2 405,01	594,99	80,2
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	23 000,00	25 054,03	24 000,00	23 988,92	11,08	100,0
6458 - Cotisations aux organismes sociaux	3 200,00	3 600,88	3 700,00	4 069,81	-369,81	110,0
6474 - Versements aux autres oeuvres sociales	4 500,00	4 353,58	4 650,00	4 633,35	16,64	99,6
6488 - Autres charges	14 000,00	14 923,36	14 000,00	11 184,49	2 815,51	79,9
014 - Atténuations de produits	43 210,00	43 209,80	43 210,00	43 209,80	0,19	100,0
739211 - Attributions de compensation			43 210,00	43 209,80	0,19	100,0
65 - Autres charges de gestion courante	178 028,00	176 993,35	180 327,00	175 000,13	5 326,87	97,0
651 - Redevance pour concessions,brevets,licences...	130,00	184,80	200,00	184,80	15,20	92,4
6531 - Indemnités	39 800,00	39 726,78	41 000,00	40 308,85	691,15	98,3
6535 - Formation	100,00		50,00		50,00	
6541 - Créances admises en non-valeur	100,00		1 000,00		1 000,00	
6542 - Créances éteintes	100,00		50,00		50,00	
6553 - Service d'incendie	43 700,00	43 683,21	58 859,00	43 858,32	15 000,68	74,5
65548 - Autres contributions	45 000,00	26 234,60	29 000,00	44 118,93	-15 118,93	152,1
6558 - Autres contributions obligatoires	2 500,00	7 253,26	2 500,00	2 573,23	-73,23	102,9
6574 - Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits privé	46 598,00	59 910,70	47 668,00	43 956,00	3 712,00	92,2
66 - Charges financières	33 902,00	32 096,08	26 550,00	26 105,80	444,20	98,3
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	30 295,00	29 892,54	24 000,00	25 234,83	-1 234,83	105,1
6615 - Intérêts des comptes courants&de dépôts créditeurs	3 407,00	2 203,54	2 500,00	870,97	1 629,03	34,8
6688 - Autres	100,00		50,00		50,00	
67 - Charges exceptionnelles	1 110,00	70,30	560,00		560,00	
6718 - Autres charges exceptionnelles sur op.de gestion	100,00		50,00		50,00	
673 - Titres annulés (sur excercices antérieurs)	1 000,00	70,30	500,00		500,00	
678 - Autres charges exceptionnelles	10,00		10,00		10,00	
022 - Dépenses imprévues	500,00		100,00		100,00	
Total dépenses réelles	1 352 290,00	1 334 474,20	1 362 397,00	1 296 414,08	65 982,91	95,2

DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	Année 2016		Année 2017			
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Solde	%
023 - Virement à la sect. d'investissement	126 774,00		160 987,00		160 987,00	
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections		483,00		41 687,45	-41 687,45	
675 - Valeurs comptables des immobilisations cédées		2,16		40 435,08	-40 435,08	
6761 - Diff. sur réalisations (positives) transf. en inv.		480,84		1 252,37	-1 252,37	
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	429,00	428,13	429,00	428,14	0,86	99,8
6811 - Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	429,00	428,13	429,00	428,14	0,86	99,8
Total dépenses d'ordre	152 203,00	24 661,13	161 416,00	42 115,59	119 300,41	26,1

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2016		Année 2017			
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Solde	%
Total dépenses de fonctionnement	1 504 493,00	1 359 135,33	1 523 813,00	1 338 529,67	185 283,33	87,8

COMMUNE DE MEILHAN SUR GARONNE

CA 2017

Détail du fonctionnement - Recettes

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2016		Année 2017			
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Solde	%
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	178 288,00	168 099,56	169 610,00	142 413,22	27 196,78	84,0
7022 - Coupes de bois	500,00		500,00		500,00	
70311 - Concession dans les cimetières (produit net)	1 000,00	400,00	2 000,00	1 933,34	66,66	96,7
70323 - Redevance d'occupation du dom.public communal	1 500,00	1 053,16	1 500,00	964,24	535,76	64,3
7062 - Redevances & droits des serv. à caractère culturel	200,00	151,00	10,00	8,00	2,00	80,0
70632 - A caractère de loisirs	12 000,00	13 209,02	14 500,00	11 692,68	2 807,32	80,6
7067 - Redev.&droits des serv.péri-scolaire&enseignement	31 000,00	29 141,00	32 000,00	32 721,40	-721,40	102,3
7083 - Locations diverses (autres qu'immeubles)	2 500,00	2 454,35	2 500,00	1 217,45	1 282,55	48,7
70841 - aux budgets annexes, régies munic.,CCAS et Caisse	23 088,00	17 448,01	23 000,00	13 046,00	9 954,00	56,7
70846 - au GFP de rattachement (MAD personnel)	30 000,00	39 761,24	42 000,00	33 886,77	8 113,23	80,7
70876 - par le GFP de rattachement (MAD service)	60 000,00	47 605,32	50 000,00	45 841,61	4 158,39	91,7
70878 - par d'autres redevables	16 000,00	16 443,21	1 000,00	861,98	138,02	86,2
7088 - Autres prod.d'activ.annexes(abon.&vente ouvrages)	500,00	433,25	600,00	239,75	360,25	40,0
73 - Impôts et taxes	624 332,00	620 345,18	637 268,00	629 189,00	8 079,00	98,7
73111 - Taxes foncières et d'habitation	571 382,00	562 582,00	570 479,00	574 213,00	-3 734,00	100,7
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés		1 151,00	1 200,00	684,00	516,00	57,0
73223 - Fds de péréquation des ress com et intercom			28 000,00	26 162,00	1 838,00	93,4
7368 - Taxe locale sur la publicité extérieure	450,00	321,18	450,00		450,00	
7381 - Taxe addit.aux droits de mut.ou taxe pub.foncière	25 000,00	29 154,00	36 639,00	28 130,00	8 509,00	76,8
7388 - Autres taxes diverses	500,00		500,00		500,00	
74 - Dotations, subventions et participations	533 208,00	645 175,88	541 645,00	491 230,29	50 414,71	90,7
7411 - Dotation forfaitaire	200 189,00	200 189,00	188 288,00	188 288,00		100,0
74121 - Dotation de solidarité rurale	100 400,00	100 398,00	107 679,00	107 679,00		100,0
74127 - Dotation nationale de péréquation	15 430,00	15 430,00	15 073,00	15 073,00		100,0
7461 - D.G.D.			5 000,00		5 000,00	
74718 - Autres	40 000,00	37 261,00	35 000,00	24 655,30	10 344,70	70,4
7472 - Régions		4 116,31	1 000,00		1 000,00	
7473 - Départements	100,00	1 884,13	1 000,00		1 000,00	
74748 - Autres communes		100 294,63	60 000,00	45 787,00	14 213,00	76,3
7478 - Autres organismes	30 615,00	39 483,65	58 000,00	38 785,61	19 214,39	66,9
7482 - Compes.perte taxe ad.aux droits mut.,taxe pub fon.	50,00	40,00	50,00	36,00	14,00	72,0
748314 - Dotation unique compensations spécifiques à la TP	1 107,00	1 107,00	345,00	345,00		100,0
74832 - Attribution du Fonds départemental de taxe prof.	7 000,00	7 538,77	7 600,00	7 254,72	345,28	95,5
74834 - Etat-Compens.au titre exonérations taxes foncières	31 824,00	31 824,00	26 026,00	26 026,00		100,0
74835 - Etat-Compens.au titre exonérations taxes d'habita.	21 493,00	21 493,00	31 084,00	31 084,00		100,0
7488 - Autres attributions et participations	5 000,00	5 500,00	5 500,00	6 216,66	-716,66	113,0
75 - Autres produits de gestion courante	45 100,00	52 538,60	54 711,00	55 233,64	-522,63	101,0
752 - Revenus des immeubles	45 000,00	52 538,60	54 661,00	55 233,64	-572,63	101,0
758 - Produits divers de gestion courante	100,00		50,00		50,00	
76 - Produits financiers	100,00	18,33	50,00	37,21	12,79	74,4
761 - Produits de participations	100,00	18,33	50,00	37,21	12,79	74,4
77 - Produits exceptionnels	5 500,00	4 060,01	5 100,00	14 128,60	-9 028,60	277,0
773 - Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale	500,00	116,41	100,00		100,00	
775 - Produits des cessions d'immobilisations		483,00		11 868,25	-11 868,25	
7788 - Produits exceptionnels divers	5 000,00	3 460,60	5 000,00	2 260,35	2 739,65	45,2
013 - Atténuations de charges	15 000,00	9 112,75	20 000,00	13 888,96	6 111,04	69,4
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	15 000,00	9 112,75	20 000,00	13 888,96	6 111,04	69,4
002 - Excédent de fonctionnement reporté	22 965,00	22 964,16	25 429,00	25 428,12	0,88	100,0
Total recettes réelles	1 424 493,00	1 522 314,47	1 453 813,00	1 371 549,04	82 263,96	94,3

RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	Année 2016		Année 2017			
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Solde	%
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	80 000,00	38 894,05	70 000,00	33 689,37	36 310,63	48,1
722 - Immobilisations corporelles	80 000,00	38 894,05	70 000,00	33 689,37	36 310,63	48,1
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections				29 819,20	-29 819,20	
7761 - Diff.sur réalisations (positives) transférées en i				29 819,20	-29 819,20	
Total recettes d'ordre	80 000,00	38 894,05	70 000,00	63 508,57	6 491,43	90,7

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2016		Année 2017			
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Solde	%
Total recettes de fonctionnement	1 504 493,00	1 561 208,52	1 523 813,00	1 435 057,61	88 755,39	94,2

COMMUNE DE MEILHAN SUR GARONNE

CA 2017

Détail de l'investissement - Dépenses

Art.	Libellé	Année 2016		Année 2017			
		Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Solde	%
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 500,00	14 500,00	14 500,00	14 500,00	0,00	100,00
103	Plan de relance FCTVA	14 500,00	14 500,00	14 500,00	14 500,00	0,00	100,00
16	Emprunts et dettes assimilés	139 310,00	121 985,24	133 495,00	124 610,13	8 884,87	93,34
1641	Emprunts en euros	136 400,00	121 152,36	130 000,00	124 610,13	5 389,87	95,85
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 910,00	832,88	3 495,00	0,00	3 495,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	66 000,00	26 034,00	35 000,00	3 632,04	31 367,96	10,38
202	Frais liés doc. urbanisme & numérisation cadastre	52 000,00	23 034,00	30 000,00	3 132,00	26 868,00	10,44
2031	Frais d'études	10 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00
2051	Concessions et droits similaires	4 000,00	3 000,00	0,00	500,04	-500,04	0,00
21	Immobilisations corporelles	24 350,00	16 570,01	91 240,00	66 506,25	24 733,75	72,89
2111	Terrains nus	0,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	828,00	2 000,00	787,20	1 212,80	39,36
2138	Autres constructions	0,00	0,00	35 000,00	0,00	35 000,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	3 057,40	500,00	0,00	500,00	0,00
21568	Autre mat et outil d'incendie et de défense civile	0,00	248,64	500,00	0,00	500,00	0,00
21571	Matériel roulant	0,00	0,00	24 240,00	24 168,00	72,00	99,70
2158	Autres install., matériel et outillage techniques	10 000,00	4 873,58	5 000,00	10 751,06	-5 751,06	215,02
2181	Install.générales,agencement & aménagements divers	0,00	0,00	0,00	500,00	-500,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	7 350,00	0,00	0,00	894,31	-894,31	0,00
2184	Mobilier	2 000,00	0,00	2 000,00	20 975,44	-18 975,44	1 048,77
2188	Autres immobilisations corporelles	5 000,00	3 281,04	7 000,00	8 430,24	-1 430,24	120,43
23	Immobilisations en cours	142 500,00	62 411,49	148 546,00	58 459,63	90 086,37	39,35
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	660,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00
2313	Constructions	65 000,00	29 669,01	110 846,00	58 459,63	52 386,37	52,74
2315	Installation, matériel et outillage techniques	77 500,00	32 082,48	32 700,00	0,00	32 700,00	0,00
001	Déficit d'investissement reporté	365 481,00	365 480,93	257 646,00	257 645,07	0,93	100,00
001	Déficit d'investissement reporté	365 481,00	365 480,93	257 646,00	257 645,07	0,93	100,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 000,00	38 894,05	70 000,00	63 508,57	6 491,43	90,73
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immob.	0,00	0,00	0,00	29 819,20	-29 819,20	0,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	0,00	12 152,63	0,00	2 106,40	-2 106,40	0,00
21311	Hôtel de ville	0,00	0,00	0,00	5 656,06	-5 656,06	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	10 926,81	0,00	10 138,81	-10 138,81	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	9 820,57	0,00	14 946,65	-14 946,65	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	841,45	-841,45	0,00
2313	Constructions	80 000,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00
	Totaux	832 141,00	645 875,72	750 427,00	588 861,69	161 565,31	78,47

COMMUNE DE MEILHAN SUR GARONNE							
CA 2017							
Détail de l'investissement - Recettes							
Art.	Libellé	Année 2016		Année 2017			
		Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Solde	%
10	Dotations, fonds divers et réserves	276 487,00	266 993,26	243 646,00	184 193,61	-59 452,39	75,60
10222	FCTVA	53 000,00	43 697,11	60 000,00	0,00	-60 000,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	5 000,00	4 809,22	7 000,00	7 548,54	548,54	107,84
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	218 487,00	218 486,93	176 646,00	176 645,07	-0,93	100,00
13	Subventions d'investissement reçues	204 512,00	95 613,10	38 600,00	6 963,35	-31 636,65	18,04
1321	Etats et établissements nationaux	114 065,00	48 069,73	12 100,00	6 963,35	-5 136,65	57,55
1323	Départements	33 447,00	7 221,09	14 000,00	0,00	-14 000,00	0,00
1327	Budget communautaire et fonds structurels	4 000,00	0,00	2 500,00	0,00	-2 500,00	0,00
1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	0,00	0,00	10 000,00	0,00	-10 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	2 910,00	963,16	203 495,00	200 000,00	-3 495,00	98,28
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	100,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 910,00	963,16	3 495,00	0,00	-3 495,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	126 774,00	0,00	160 987,00	0,00	-160 987,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	126 774,00	0,00	160 987,00	0,00	-160 987,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	196 029,00	0,00	103 270,00	0,00	-103 270,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	196 029,00	0,00	103 270,00	0,00	-103 270,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 429,00	24 661,13	429,00	42 115,59	41 686,59	9 817,15
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immob.	0,00	480,84	0,00	1 252,37	1 252,37	0,00
2051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00
2118	Autres terrains	0,00	0,00	0,00	115,88	115,88	0,00
21571	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	21 767,20	21 767,20	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	15 552,00	15 552,00	0,00
28041582	Bâtiments et installations	429,00	428,13	429,00	428,14	-0,86	99,80
	Totaux	832 141,00	388 230,65	750 427,00	433 272,55	-317 154,45	57,74

Corine GLEYROUX demande si toutes les factures de 2017 ont été réglées.

Madame la Maire répond qu'il y avait un reliquat d'environ 10.000,00€, correspondant à des factures reçues en fin d'année.

Corine GLEYROUX demande pourquoi la commune a perçu moins de recettes au compte 74718.

Madame la Maire explique que ce sont les remboursements des emplois aidés qui ont baissé.

Corine GLEYROUX demande pourquoi les recettes ont également baissé au 7478.

Madame la Maire répond que la CAF n'a pas encore versé l'aide pour le CLAE. Ce sera réajusté en 2018. De plus les participations des communes sont inférieures aux années précédentes.

Corine GLEYROUX dit qu'on n'est pas arrivé à ce qui était estimé.

Thierry MARCHAND dit que c'est équilibré sur l'année scolaire mais pas budgétaire. Il y a eu un décalage.

Corine GLEYROUX demande ensuite pourquoi les recettes ont également baissé au 6419

Madame la Maire explique qu'il y eu moins de remboursements d'arrêts maladie.

Jean BARBE constate que les charges de personnel ont augmenté. Il demande s'il y a eu des embauches.

Madame la Maire explique que la commune a ouvert 2 CDD car les emplois aidés ont été supprimés. Cela a permis aux agents de conserver provisoirement leur poste et de ne pas se retrouver en difficulté. De plus il y a eu des changements d'échelon chez certains agents.

Jean BARBE constate qu'un nouvel emprunt de 200.000,00€ a été contracté. La commune s'endette tous les ans.

Madame la Maire explique que lorsqu'une commune investit, elle doit dans la plupart des cas emprunter, car ses ressources propres ne lui suffisent pas. Elle assure qu'il n'y aura pas de nouvel emprunt en 2018 et ajoute que les charges d'emprunt sont en baisse suite aux différentes renégociations.

Corine GLEYROUX demande à quoi ont servi ces 200.000,00€.

Madame la Maire rappelle que cet emprunt a été contracté afin de payer les travaux de la médiathèque et divers investissements (tracteur tondeuse, chaudière...). La commune doit toujours avancer avant de percevoir les subventions.

Pour **Jean BARBE**, quand on ne peut pas investir, on ne le fait pas.

Madame la Maire répond qu'une collectivité est là pour offrir du service public.

Thierry MARCHAND ajoute que les investissements de la commune profitent aux entreprises locales. Si la commune n'avait pas la capacité de rembourser les emprunts, elle serait mise sous tutelle. Pour **Jean BARBE** on fait de la cavalerie avec les factures.

Madame la Maire répond qu'il ne faut pas confondre budget et trésorerie. Elle remercie les agents qui font de leur mieux pour valoriser notre commune.

DOSSIER N°2

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 (Commune)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer pour la commune de Meilhan ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

-CONSIDERANT que toutes les opérations sont correctement comptabilisées,

-STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

-STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

-STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉLIBÉRATION N° 2018-04-02

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

Pour : 12

Contre : 00

Abstentions : 02 (Jean BARBE, Corine GLEYROUX)

***Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
A la majorité***

-DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

32700 - MEILHAN SUR GARONNE -

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement	-257 645,07	0,00	102 055,93	0,00	-155 589,14
Fonctionnement	202 073,19	176 645,07	71 099,82	0,00	96 527,94
TOTAL I	-55 571,88	176 645,07	173 155,75	0,00	-59 061,20
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-55 571,88	176 645,07	173 155,75	0,00	-59 061,20

DOSSIER N°3
AFFECTATION DU RESULTAT 2017 (Commune)

Madame la Maire présente le résultat 2017 de la commune de Meilhan-sur-Garonne.

- CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- STATUANT** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017
- CONSTATANT** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **71.099,82 €**
 - un excédent reporté de : **25.428,12 €**
 Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **96.527,94 €**

- un déficit d'investissement de : **155.589,14 €**
 - un excédent des restes à réaliser de : **100.000,00 €**
 Soit un besoin de financement de : **55.589,14 €**

DÉLIBÉRATION N° 2018-04-03

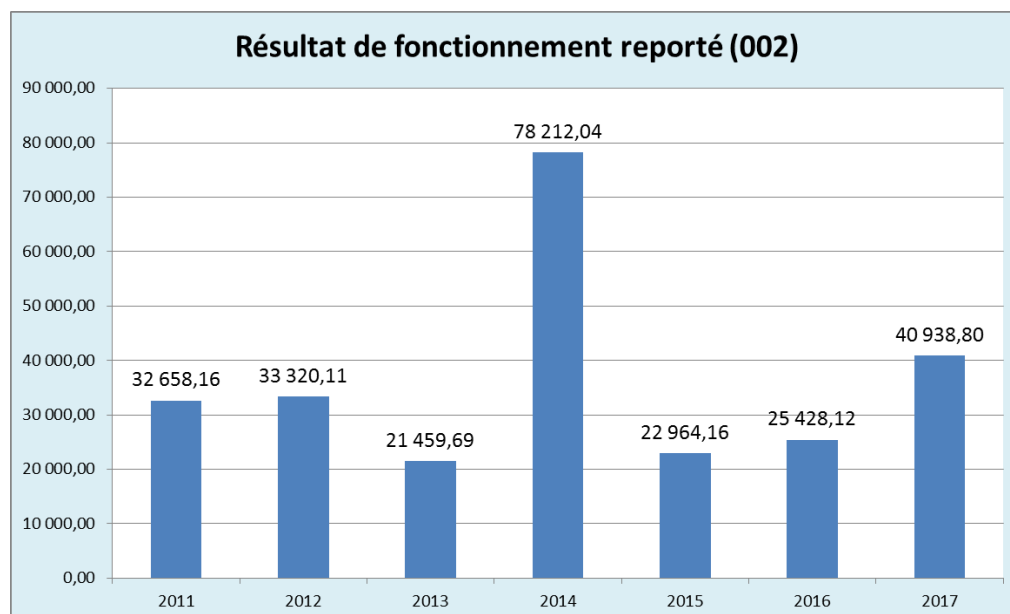
Nombre de conseillers :

En exercice : 14
 Présents : 14
 Votants : 14
 Pour : 12
 Contre : 02 (Jean BARBE, Corine GLEYROUX)
 Abstention : 00

*Le Conseil Municipal,
 Oüi l'exposé de Sa Présidente,
 Après en avoir délibéré
 A la majorité*

-**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 :	96.527,94 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	55.589,14 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	40.938,80 € EXCEDENT
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001)	155.589,14 € DEFICIT



DOSSIER N°4
VOTE DES TAXES COMMUNALES 2018 (Commune)

Madame la Maire rappelle les taux pratiqués en 2017

- Taxe d'habitation: 13,50 %.
- Taxe foncière sur les propriétés bâties: 25,04 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties: 116,05 %

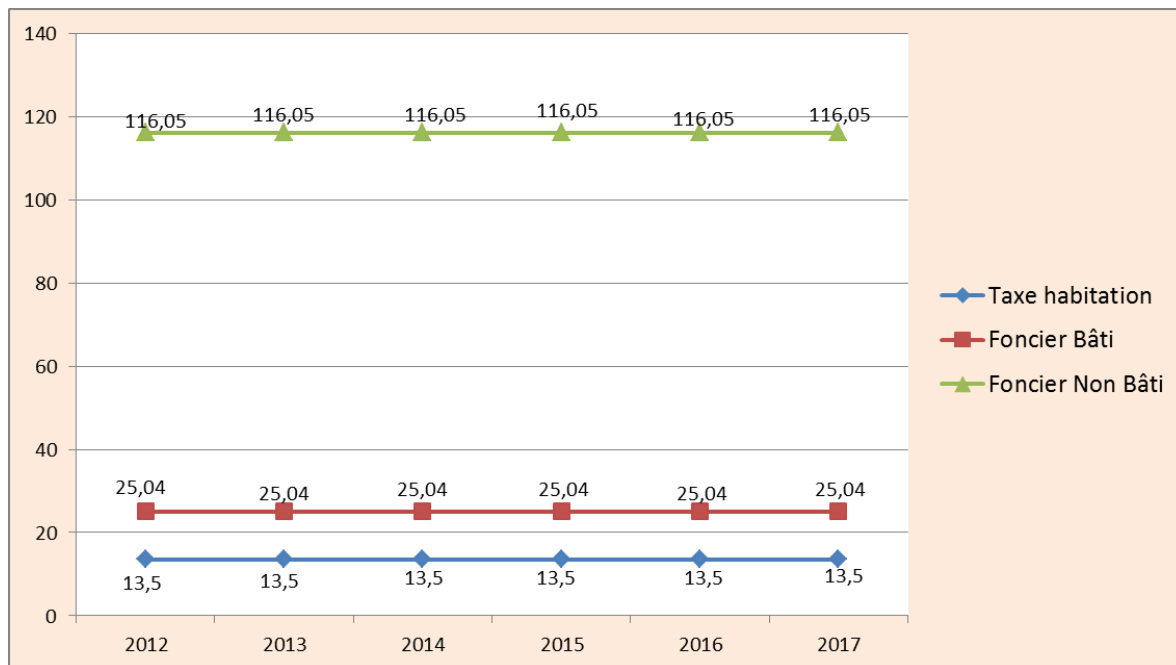
Par ailleurs, Madame la Maire annonce que, sans modification des taux, le produit fiscal attendu pour 2018 s'élève à 591.218,00€.

Ce dernier est décomposé comme suit :

- Taxe d'habitation : 190.080,00€ (avec un taux de 13,50)
- Foncier bâti : 245.167,00€ (avec un taux de 25,04)
- Foncier non bâti : 155.971,00€ (avec un taux de 116,05)

Madame la Maire précise que **les taux communaux n'ont pas augmenté depuis 2011.**

EVOLUTION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX DEPUIS 2012



Madame la Maire propose à nouveau à l'assemblée de ne pas les augmenter en 2018.

DÉLIBÉRATION N° 2018-04-04

Nombre de conseillers :

En exercice : 14
Présents : 14
Votants : 14
Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 00

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

-DECIDE d'appliquer les taux suivants pour l'année 2018 :

- Taxe d'habitation : 13,50%
- Taxe foncière (bâti) : 25,04%
- Taxe foncière (non bâti) : 116,05%

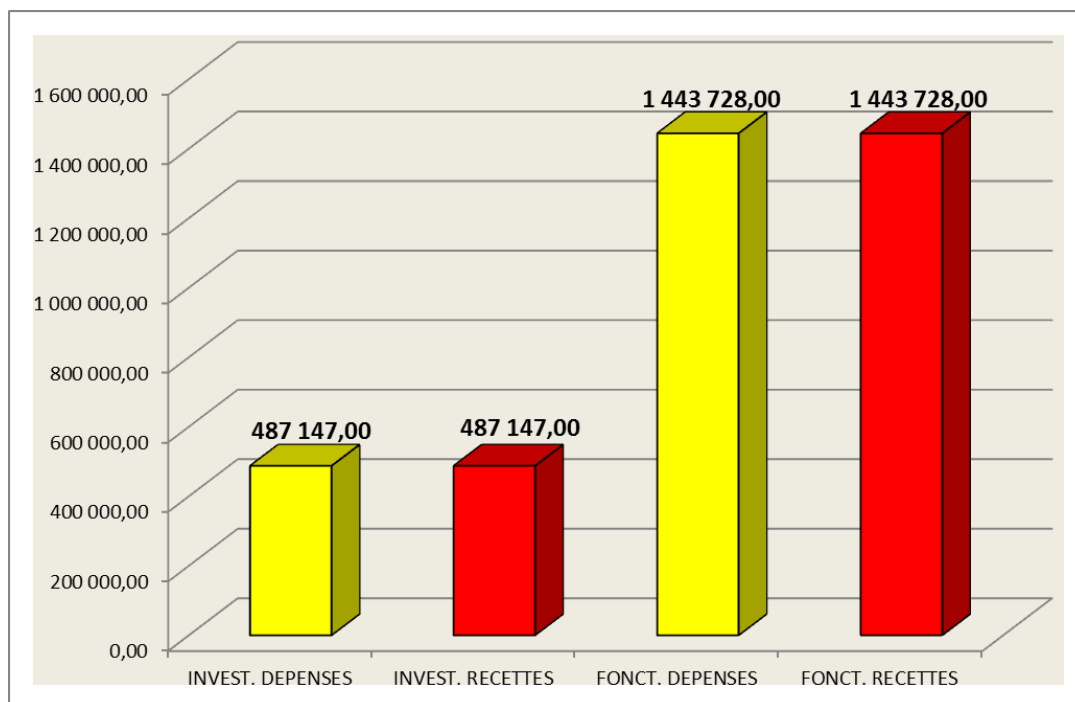
-INSCRIT au budget la recette.

Madame la Maire informe qu'un travail a été mené avec la DGFIP pour réviser les bases de certaines habitations

DOSSIER N°5

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 (Commune)

Madame la Maire présente le Budget Primitif 2018 de la commune de Meilhan sur Garonne. Celui-ci se décompose de la façon suivante, équilibré en dépenses et en recettes :



Après avoir s'être fait présenter le budget, équilibré en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement : **1.443.728,00€**
- Section d'investissement : **487.147,00€**
- Soit un budget total de : **1.930.875,00€**

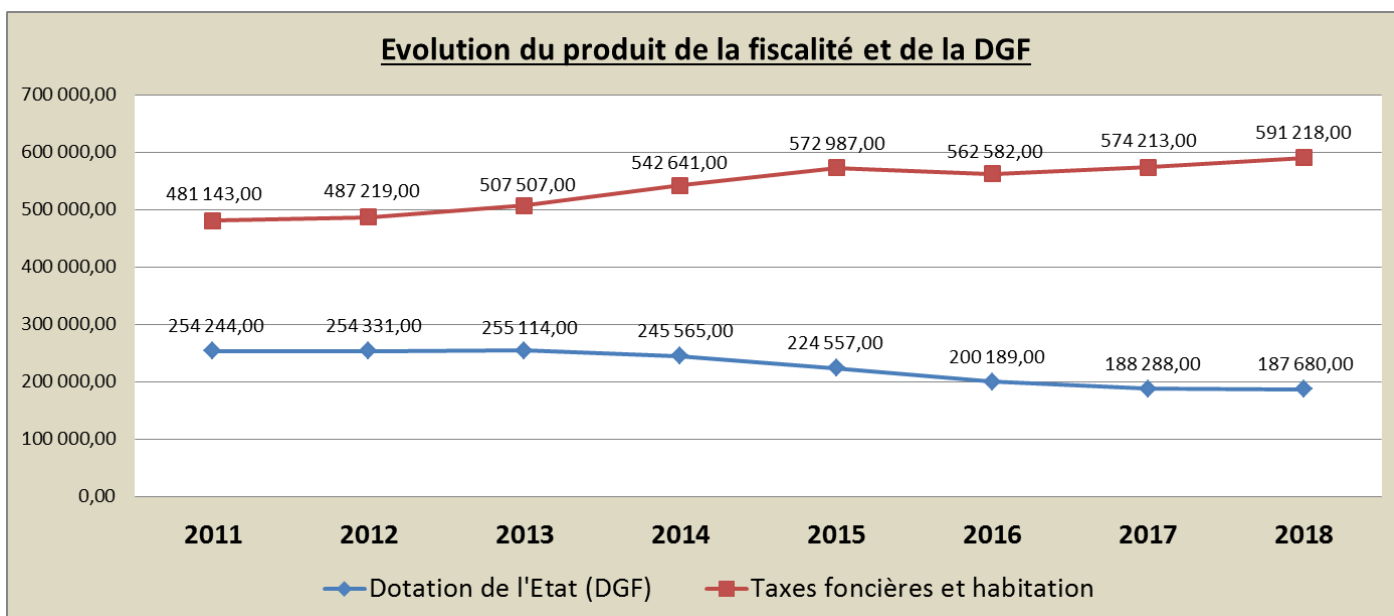
DÉLIBÉRATION N° 2018-04-05

Nombre de conseillers :

En exercice : 14
Présents : 14
Votants : 14
Pour : 11
Contre : 02 (Jean BARBE, Corine GLEYROUX)
Abstention : 01 (Romuald LEROUSSEAU)

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
A la majorité*

-ADOPTÉ le Budget Primitif 2018 de la commune de Meilhan sur Garonne



COMMUNE DE MELHAN SUR GARONNE**BP 2018****Tableau synthétique de l'investissement**

Dépenses	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales
180 - RENOVATION THERMIQUE MAIRIE CANTINE	7 445,00	0,00	7 445,00
2315 - Installation, matériel et outillage techniques	7 445,00	0,00	7 445,00
197 - AMENAGEMENT PARCOURS PAYSAGER	10 000,00	0,00	10 000,00
2312 - Agencements et aménagements de terrains	10 000,00	0,00	10 000,00
202 - AMENAGEMENT BIBLIOTHEQUE	23 400,00	23 000,00	46 400,00
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	4 400,00	0,00	4 400,00
2184 - Mobilier	13 000,00	0,00	13 000,00
2188 - Autres immobilisations corporelles	6 000,00	0,00	6 000,00
2313 - Constructions	0,00	23 000,00	23 000,00
207 - ACHAT TERRAINS	1 800,00	0,00	1 800,00
2111 - Terrains nus	1 800,00	0,00	1 800,00
208 - RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC TEPCV	31 063,00	0,00	31 063,00
2041582 - Bâtiments et installations	31 063,00	0,00	31 063,00
209 - MO RESTAURATION CHAPELLE TERSAC	6 000,00	0,00	6 000,00
2031 - Frais d'études	6 000,00	0,00	6 000,00
210 - DEFIBRILLATEURS	3 000,00	0,00	3 000,00
2188 - Autres immobilisations corporelles	3 000,00	0,00	3 000,00
- TOTAL OPERATIONS	85 708,00	23 000,00	105 708,00
202 - Frais liés doc. urbanisme PLU	20 000,00	0,00	20 000,00
2184 - Mobilier (chaises MTL)	5 000,00	0,00	5 000,00
2188 - Autres immobilisations corporelles (outillage atelier)	6 500,00	0,00	6 500,00
2313 - Constructions (font uzas, jeanneau, correia, trvx en régie)	70 854,00	0,00	70 854,00
- TOTAL NON INDIVIDUALISE	100 854,00	0,00	102 354,00
- TOTAL EQUIPEMENT (20,21,23)	186 562,00	23 000,00	208 062,00
001 - Déficit d'investissement reporté	155 590,00	0,00	155 590,00
1641 - Emprunts en euros	120 000,00	0,00	120 000,00
165 - Dépôts et cautionnements reçus	3 495,00	0,00	3 495,00
- TOTAL DEPENSES FINANCIERES	279 085,00	0,00	279 085,00
- TOTAL INVESTISSEMENT	465 647,00	23 000,00	487 147,00

Madame la Maire indique que les dotations de l'État continuent de baisser.

Jean BARBE tient à remercier les agents qui prennent leur matériel personnel pour faciliter le travail.

Madame la Maire indique qu'effectivement la mini-pelle ne passe pas dans certains endroits étroits et donc les agents prennent leur matériel, plus adapté. Mais cela reste rare.

En ce qui concerne les fournitures d'entretien, **Madame la Maire** indique qu'on a beaucoup de stock. Idem pour les fournitures administratives. Beaucoup de papier a été acheté et il n'y aura pas de nouvelles commandes cette année.

Jean BARBE demande pourquoi les frais de personnel ne sont pas en baisse alors que la cantinière s'en va.

Madame la Maire informe qu'elle sera recrutée en CDD et que cela coûtera moins cher à la commune.

Jean BARBE demande pourquoi la compagnie Rosemonde a 2.000,00€ de subventions alors qu'elle fait payer les entrées.

Corine GLEYROUX pense que leur subvention est très élevée pour une première fois.

Madame la Maire rappelle que la compagnie n'avait rien demandé l'an dernier

Émilie MAILLOU ajoute qu'il y a beaucoup de Meilhanais à Rosemonde.

Corine GLEYROUX demande pourquoi la subvention des sapeurs-pompiers est en baisse.

Madame la Maire informe que ce sont les pompiers qui demandent un montant afin de payer une partie de leur mutuelle.

Corine GLEYROUX demande combien la commune donne pour toutes ces associations à but culturel.

Émilie MAILLOU dit que cela fait moins de la moitié. De plus, toutes payent les locations de la salle multiculturelle si leur manifestation est lucrative (elles ont droit à 1 location gratuite par an).

COMMUNE DE MEILHAN SUR GARONNE**BP 2018****Tableau synthétique de l'investissement**

Recettes	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales
180 - RENOVATION THERMIQUE MAIRIE CANTINE	6 552,00	0,00	6 552,00
1321 - Etats et établissements nationaux	1 000,00	0,00	1 000,00
1341 - Dotation d'équipement des territoires ruraux	5 552,00	0,00	5 552,00
197 - AMENAGEMENT PARCOURS PAYSAGER	9 500,00	0,00	9 500,00
1322 - Régions	2 500,00	0,00	2 500,00
1323 - Départements	2 000,00	0,00	2 000,00
1327 - Budget communautaire et fonds structurels	5 000,00	0,00	5 000,00
202 - AMENAGEMENT BIBLIOTHEQUE	2 500,00	14 000,00	16 500,00
1321 - Etats et établissements nationaux	2 500,00	0,00	2 500,00
1323 - Départements	0,00	14 000,00	14 000,00
208 - RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC TEPCV	20 000,00	0,00	20 000,00
1321 - Etats et établissements nationaux	20 000,00	0,00	20 000,00
209 - MO RESTAURATION CHAPELLE TERSAC	1 800,00	0,00	1 800,00
1321 - Etats et établissements nationaux	1 800,00	0,00	1 800,00
210 - DEFIBRILLATEURS	1 500,00	0,00	1 500,00
1328 - Autres	1 500,00	0,00	1 500,00
- TOTAL RECETTES AFFECTEES	43 352,00	14 000,00	55 852,00
1321 - Etats et établissements nationaux (res. Parl)	4 170,00	0,00	4 170,00
1323 - Départements	5 000,00	0,00	5 000,00
13251 - GFP de rattachement (recup FCTVA VGA)	11 232,00	0,00	11 232,00
- TOTAL RECETTES	20 402,00	0,00	20 402,00
- TOTAL RECETTES AFFECTEES A L'EQ	63 754,00	14 000,00	76 254,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	193 879,00	0,00	193 879,00
024 - Produits des cessions d'immobilisations	20 500,00	90 000,00	110 500,00
10222 - FCTVA	20 000,00	19 000,00	39 000,00
10226 - Taxe d'aménagement	8 000,00	0,00	8 000,00
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	55 590,00	0,00	55 590,00
165 - Dépôts et cautionnements reçus	3 495,00	0,00	3 495,00
28041582 - Bâtiments et installations	429,00	0,00	429,00
- TOTAL RECETTES FINANCIERES	301 893,00	109 000,00	410 893,00
- TOTAL INVESTISSEMENT	365 647,00	123 000,00	487 147,00

COMMUNE DE MEILHAN SUR GARONNE**BP 2018****Détail du fonctionnement - Dépenses**

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2017		2018
	Budget	Réalisé	Propositions Globales
011 - Charges à caractère général	331 300,00	271 748,35	238 170,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	134 550,00	112 136,48	110 850,00
60611 - Eau et assainissement	18 000,00	15 359,12	16 000,00
60612 - Energie - Electricité	49 450,00	24 602,23	26 000,00
60613 - Chauffage urbain	20 000,00	22 135,87	20 000,00
60622 - Carburants	5 000,00	3 832,86	4 500,00
60623 - Alimentations	4 000,00	1 931,90	1 600,00
60628 - Autres fournitures non stockées	500,00		50,00
60631 - Fournitures d'entretien	4 500,00	5 758,83	4 000,00
60632 - Fournitures de petit équipement	1 200,00	1 935,01	1 500,00
60633 - Fournitures de voirie		125,88	100,00
60636 - Vêtements de travail	1 500,00	274,32	1 000,00
6064 - Fournitures administratives	4 000,00	7 853,43	5 000,00
6065 - Livres,disques,cassettes(bibliothèque,médiathèque)	400,00	169,00	100,00
6067 - Fournitures scolaires	6 000,00	3 578,45	6 000,00
6068 - Autres matières et fournitures	20 000,00	24 579,58	25 000,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	78 600,00	68 185,86	56 170,00
611 - Contrats de prestations de services		590,00	
6122 - Crédit-bail mobilier	26 000,00	22 531,72	13 870,00
6132 - Locations immobilières	500,00		500,00
6135 - Locations mobilières	5 000,00	3 961,60	4 000,00
61521 - Terrains	500,00		
615221 - Bâtiments publics	10 000,00	9 306,48	8 000,00
615228 - Autres bâtiments	1 500,00	1 741,94	1 500,00
615231 - Voiries	7 000,00	7 444,50	7 000,00
615232 - Réseaux	100,00		
61551 - Matériel roulant	3 000,00	3 052,59	2 500,00
61558 - Autres biens mobiliers	3 000,00	2 602,54	2 000,00
6156 - Maintenance	8 000,00	5 544,17	5 800,00
6161 - Multirisques	4 000,00	3 708,58	4 000,00
6162 - Assurance obligatoire dommage-construction	4 000,00	3 994,18	4 000,00
6184 - Versements à des organismes de formation	3 000,00	1 891,33	2 000,00
6188 - Autres frais divers	3 000,00	1 816,23	1 000,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	110 350,00	83 511,01	63 150,00
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	600,00	550,30	600,00
6226 - Honoraires	50 000,00	56 458,32	40 000,00
6227 - Frais d'actes et de contentieux	50,00		50,00
6228 - Divers	4 000,00	5 044,90	1 500,00
6232 - Fêtes et cérémonies	8 000,00	8 035,88	9 000,00
6236 - Catalogues et imprimés	1 000,00	617,55	700,00
6238 - Divers	100,00	94,64	100,00
6247 - Transports collectifs	500,00	330,00	200,00
6251 - Voyages et déplacements	50,00	863,50	50,00
6261 - Frais d'affranchissement	850,00	829,40	850,00
6262 - Frais de télécommunications	10 000,00	7 817,79	8 000,00
627 - Services bancaires et assimilés	600,00	1 255,06	600,00
6284 - Redevances pour services rendus		163,82	
62876 - Au GFP de rattachement	34 500,00	1 449,85	1 500,00
6288 - Autres services extérieurs	100,00		
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	7 800,00	7 915,00	8 000,00
63512 - Taxes foncières	7 800,00	7 915,00	8 000,00

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2017		2018
	Budget	Réalisé	Propositions Globales
012 - Charges de personnel et frais assimilés	780 350,00	780 350,00	768 621,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	32 000,00	35 090,70	21 500,00
6216 - Personnel affecté par le GFP de rattachement	30 000,00	33 727,14	20 000,00
6218 - Autres personnel extérieur	2 000,00	1 363,56	1 500,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	15 600,00	16 164,16	15 700,00
6331 - Versement de transport	2 200,00	2 171,76	2 000,00
6332 - Cotisations versées au FNAL	2 400,00	2 325,13	2 200,00
6336 - Cotisations au centre national et CNFPT	9 500,00	10 272,13	10 000,00
6338 - Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémunér.	1 500,00	1 395,14	1 500,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	732 750,00	729 095,14	731 421,00
6411 - Personnel titulaire	437 000,00	438 589,22	453 771,00
6413 - Personnel non titulaire		6 780,38	18 000,00
64162 - Emplois d'avenir	17 400,00	10 654,24	
64168 - Autres emplois d'insertion	28 000,00	19 653,88	
6451 - Cotisations à l'URSSAF	73 000,00	77 491,12	80 000,00
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	128 000,00	129 644,72	130 000,00
6454 - Cotisations aux ASSEDIC	3 000,00	2 405,01	3 000,00
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	24 000,00	23 988,92	24 000,00
6458 - Cotisations aux organismes sociaux	3 700,00	4 069,81	4 000,00
6474 - Versements aux autres oeuvres sociales	4 650,00	4 633,35	4 650,00
6488 - Autres charges	14 000,00	11 184,49	14 000,00
014 - Atténuations de produits	43 210,00	43 209,80	43 210,00
739211 - Attributions de compensation	43 210,00	43 209,80	43 210,00
65 - Autres charges de gestion courante	180 327,00	175 000,13	174 159,00
651 - Redevance pour concessions,brevets,licences...	200,00	184,80	200,00
6531 - Indemnités	41 000,00	40 308,85	40 500,00
6535 - Formation	50,00		
6541 - Créances admises en non-valeur	1 000,00		500,00
6542 - Créances éteintes	50,00		50,00
6553 - Service d'incendie	58 859,00	43 858,32	44 074,00
65548 - Autres contributions	29 000,00	44 118,93	35 585,00
6558 - Autres contributions obligatoires	2 500,00	2 573,23	2 500,00
6574 - Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits privé	47 668,00	43 956,00	43 180,00
658822 - Aides			7 570,00
66 - Charges financières	26 550,00	26 105,80	25 050,00
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	24 000,00	25 234,83	24 000,00
6615 - Intérêts des comptes courants&de dépôts créditeurs	2 500,00	870,97	1 000,00
6688 - Autres	50,00		50,00
67 - Charges exceptionnelles	560,00		160,00
6718 - Autres charges exceptionnelles sur op.de gestion	50,00		50,00
673 - Titres annulés (sur excercices antérieurs)	500,00		100,00
678 - Autres charges exceptionnelles	10,00		10,00
022 - Dépenses imprévues	100,00		50,00
Total dépenses réelles	1 362 397,00	1 296 414,08	1 249 420,00
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2017		2018
	Budget	Réalisé	Propositions Globales
023 - Virement à la sect. d'investissement	160 987,00		193 879,00
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections			
6688 - Autres			
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections		41 687,45	
675 - Valeurs comptables des immobilisations cédées		40 435,08	
6761 - Diff. sur réalisations (positives) transf. en inv.		1 252,37	
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	429,00	428,14	429,00
6811 - Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	429,00	428,14	429,00
Total dépenses d'ordre	161 416,00	42 115,59	194 308,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2017		2018
	Budget	Réalisé	Propositions Globales
Total dépenses de fonctionnement	1 523 813,00	1 338 529,67	1 443 728,00

COMMUNE DE MEILHAN SUR GARONNE**BP 2018****Détail du fonctionnement - Recettes**

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2017		2018
	Budget	Réalisé	Propositions Globales
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	169 610,00	142 413,22	145 300,00
7022 - Coupes de bois	500,00		300,00
70311 - Concession dans les cimetières (produit net)	2 000,00	1 933,34	2 500,00
70323 - Redevance d'occupation du dom.public communal	1 500,00	964,24	1 500,00
7062 - Redevances & droits des serv. à caractère culturel	10,00	8,00	
70632 - A caractère de loisirs	14 500,00	11 692,68	14 000,00
7067 - Redev.&droits des serv.péri-scolaire&enseignement	32 000,00	32 721,40	35 000,00
7083 - Locations diverses (autres qu'immeubles)	2 500,00	1 217,45	1 500,00
70841 - Aux budgets annexes, régies munic., CCAS, Ecoles	23 000,00	13 046,00	20 000,00
70846 - au GFP de rattachement (MAD personnel)	42 000,00	33 886,77	34 000,00
70876 - par le GFP de rattachement (restauration)	50 000,00	45 841,61	35 000,00
70878 - par d'autres redevables	1 000,00	861,98	1 000,00
7088 - Autres prod.d'activ.annexes(abon.&vente ouvrages)	600,00	239,75	500,00
73 - Impôts et taxes	637 268,00	629 189,00	649 718,00
73111 - Taxes foncières et d'habitation	570 479,00	574 213,00	591 218,00
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	1 200,00	684,00	1 000,00
73223 - Fds de péréquation des ress com et intercom	28 000,00	26 162,00	26 500,00
7368 - Taxe locale sur la publicité extérieure	450,00		900,00
7381 - Taxe addit.aux droits de mut.ou taxe pub.foncière	36 639,00	28 130,00	30 000,00
7388 - Autres taxes diverses	500,00		100,00
74 - Dotations, subventions et participations	541 645,00	491 230,29	478 021,00
7411 - Dotation forfaitaire	188 288,00	188 288,00	187 680,00
74121 - Dotation de solidarité rurale	107 679,00	107 679,00	108 588,00
74127 - Dotation nationale de péréquation	15 073,00	15 073,00	13 566,00
744 - FCTVA			5 888,00
7461 - D.G.D.	5 000,00		2 700,00
74718 - Autres	35 000,00	24 655,30	
7472 - Régions	1 000,00		500,00
7473 - Départements	1 000,00		500,00
74748 - Autres communes	60 000,00	45 787,00	50 000,00
7478 - Autres organismes	58 000,00	38 785,61	40 000,00
7482 - Compes.perte taxe ad.aux droits mut.,taxe pub fon.	50,00	36,00	50,00
748314 - Dotation unique compensations spécifiques à la TP	345,00	345,00	345,00
74832 - Attribution du Fonds départemental de taxe prof.	7 600,00	7 254,72	7 500,00
74834 - Etat-Compens.au titre exonérations taxes foncières	26 026,00	26 026,00	22 636,00
74835 - Etat-Compens.au titre exonérations taxes d'habita.	31 084,00	31 084,00	31 568,00
7488 - Autres attributions et participations	5 500,00	6 216,66	6 500,00
75 - Autres produits de gestion courante	54 711,00	55 233,64	56 600,00
752 - Revenus des immeubles	54 661,00	55 233,64	56 600,00
758 - Produits divers de gestion courante	50,00		
76 - Produits financiers	50,00	37,21	50,00
761 - Produits de participations	50,00	37,21	50,00
77 - Produits exceptionnels	5 100,00	14 128,60	3 100,00
773 - Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale	100,00		100,00
775 - Produits des cessions d'immobilisations		11 868,25	
7788 - Produits exceptionnels divers	5 000,00	2 260,35	3 000,00
013 - Atténuations de charges	20 000,00	13 888,96	10 000,00
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	20 000,00	13 888,96	10 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	25 429,00	25 428,12	40 939,00
Total recettes réelles	1 453 813,00	1 371 549,04	1 383 728,00
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	Année 2017		
	Budget	Réalisé	Propositions Globales
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	70 000,00	33 689,37	60 000,00
722 - Immobilisations corporelles	70 000,00	33 689,37	60 000,00
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections		29 819,20	
7761 - Diff.sur réalisations (+) transférées en invest.		29 819,20	
Total recettes d'ordre	70 000,00	63 508,57	60 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2017		
	Budget	Réalisé	Propositions Globales
Total recettes de fonctionnement	1 523 813,00	1 435 057,61	1 443 728,00

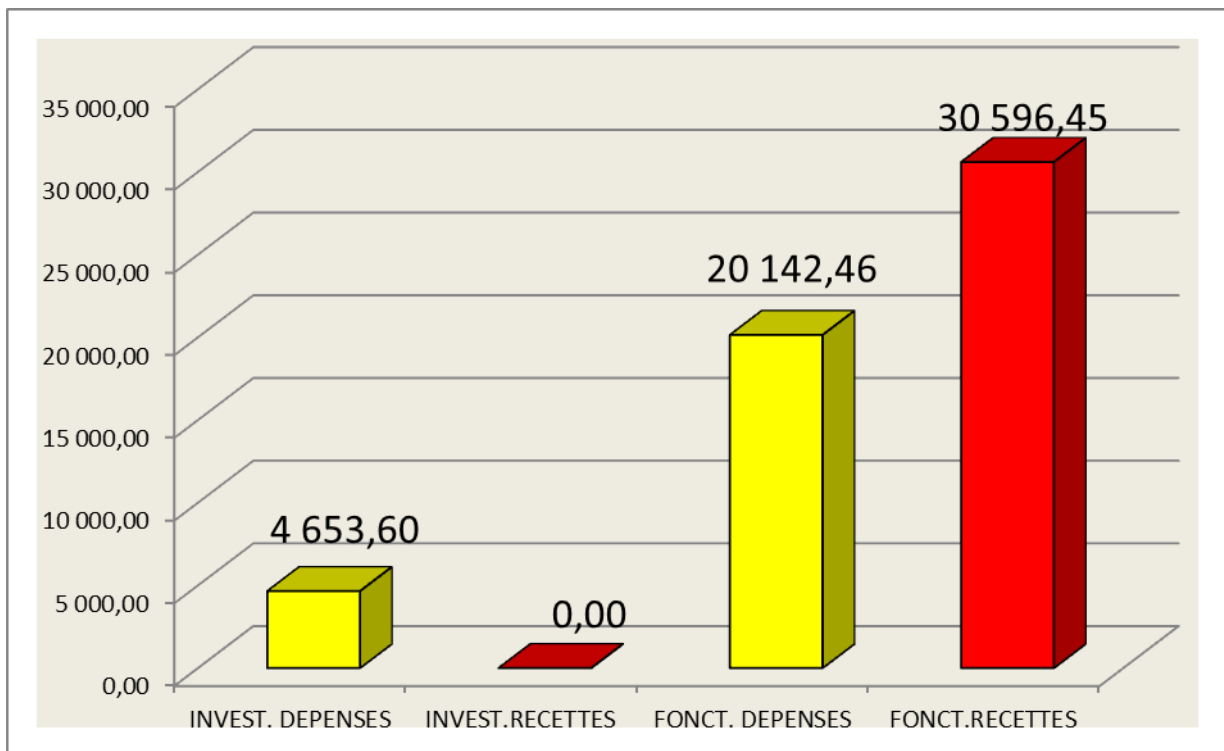
ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES

	2017	2018
9RG CLUB AS	150,00	100,00
ACM - ASSOCIATION CULTURELLE MEILHANAISE	3 000,00	3 500,00
AMICALE ANCIENS ALGERIE CATM	200,00	200,00
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	200,00	200,00
AMICALE DES SECRETAIRES MAIRIE	50,00	50,00
AMICALE SAPEURS POMPIERS	2 000,00	1 500,00
Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation	75,00	75,00
ADRA 47	100,00	100,00
ASS ETOILE CYCLISTE UFOLEP	150,00	150,00
ASSOCIATION DU PATRIMOINE	500,00	300,00
ASSOCIATION LUTTE CONTRE LA DYSTONIE	300,00	150,00
ASSOCIATION OH ! PLAISIRS DES PAPILLES	1 500,00	1 500,00
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES	800,00	800,00
ASSOCIATION SPORTIVE MARCELLUS COCUMONT	200,00	250,00
CC JEUNES AGRICULTEURS	80,00	80,00
CLUB DES SUPPORTERS GAB	305,00	305,00
COMITE DE JUMELAGE ALSACE	400,00	400,00
COMITE DE JUMELAGE ITALIE	400,00	400,00
COMITE DU SOUVENIR FRANCAIS	200,00	200,00
COOPERATIVE SCOL.MEILHAN (+1000€ RONDE USEP)	1 200,00	2 200,00
DONNEURS DE SANG COCUMONT	100,00	100,00
FOYER SOCIO EDUCATIF J.MOULIN	100,00	100,00
GARONNE ASPTT BASKET	9 000,00	11 000,00
L'ABLETTE MEILHANAISE et LE GOUJON COCUMONTAIS	300,00	300,00
LES AMIS DU TERTRE Association	200,00	200,00
COMPAGNIE ROSEMONDE	0,00	2 000,00
MEILHAN EN FORME Association	300,00	300,00
SOCIETE DE CHASSE	500,00	500,00
FONDATION DU PATRIMOINE	0,00	120,00
SOCIETE EXPLOITANTS AGRICOLES	100,00	100,00
TERTRE EN L'AIR	25 008,00	16 000,00

Emilie MAILLOU quitte la séance à 09h40 et donne pouvoir à **Thierry MARCHAND**.

DOSSIER N°6**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 (Camping municipal)**

Madame la Maire présente le compte administratif 2017 du Camping Municipal.

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	5 000,00
	Réalisé :	4 653,60
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	5 000,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	28 100,00
	Réalisé :	20 142,46
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	28 100,00
	Réalisé :	30 596,45
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-4 653,60
Fonctionnement :	10 453,99
Résultat global :	5 800,39

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente,

- VU les articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-31 et du Code Général des Collectivités Territoriales,
- CONSIDÉRANT** que M. Thierry MARCHAND, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,
- CONSIDÉRANT** que Mme Régine POVEDA, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à M. Thierry MARCHAND, pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**DÉLIBÉRATION N° 2018-04-01
CAMPING**

Nombre de conseillers :

En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 13
Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

-**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

INVESTISSEMENT

RECETTES D'ORDRE	Année 2017			
	Budget	Réalisé	Solde	%
021 - Virement de la sect. de fonctionnement	5 000,00		5 000,00	
Total recettes d'ordre	5 000,00		5 000,00	
Total recettes hors opérations	5 000,00	0,00	5 000,00	

DEPENSES REELLES	Année 2017			
	Budget	Réalisé	Solde	%
23 - Immobilisations en cours	5 000,00	4 653,60	346,40	93,1
2313 - Constructions		4 653,60	-4 653,60	
2315 - Installation, matériel et outillage techniques	5 000,00		5 000,00	
Total dépenses réelles hors opérations	5 000,00	4 653,60	346,40	93,1
Total dépenses hors opérations	5 000,00	4 653,60	346,40	93,1

FONCTIONNEMENT

RECETTES REELLES	Année 2016		Année 2017			
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Solde	%
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	24 000,00	23 720,70	25 000,00	27 496,70	-2 496,70	110,0
706 - Prestations de services	24 000,00	23 720,70	25 000,00	27 496,70	-2 496,70	110,0
002 - Excédent de fonctionnement reporté	5 588,00	5 587,88	3 100,00	3 099,75	0,25	100,0
Total recettes réelles	29 588,00	29 308,58	28 100,00	30 596,45	-2 496,45	108,9
Total recettes de fonctionnement	29 588,00	29 308,58	28 100,00	30 596,45	-2 496,45	108,9

DEPENSES REELLES	Année 2016		Année 2017			
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Solde	%
011 - Charges à caractère général	11 500,00	8 760,82	10 040,00	7 096,46	2 943,54	70,7
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	11 000,00	8 673,84	9 700,00	7 070,66	2 629,34	72,9
60221 - Combustibles et carburants				271,27	-271,27	
60222 - Produits d'entretien				475,77	-475,77	
6061 - Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	8 000,00	6 805,46	7 000,00	5 131,11	1 868,89	73,3
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement				438,67	-438,67	
6064 - Fournitures administratives	500,00	373,55	500,00	205,12	294,88	41,0
6066 - Carburants	500,00		200,00		200,00	
6068 - Autres matières et fournitures	2 000,00	1 494,83	2 000,00	548,72	1 451,28	27,4
61 - SERVICES EXTERIEURS		71,88	100,00	11,15	88,85	11,2
6156 - Maintenance		71,88	100,00	11,15	88,85	11,2
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	500,00	15,10	240,00	14,65	225,35	6,1
6238 - Divers	500,00		200,00		200,00	
627 - Services bancaires et assimilés		15,10	40,00	14,65	25,35	36,6
012 - Charges de personnel et frais assimilés	18 088,00	17 448,01	13 060,00	13 046,00	14,00	99,9
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	18 088,00	17 448,01	13 060,00	13 046,00	14,00	99,9
6215 - Personnel affecté par collectivité de rattachement	18 088,00	17 448,01	13 060,00	13 046,00	14,00	99,9
Total dépenses réelles	29 588,00	26 208,83	23 100,00	20 142,46	2 957,54	87,2

DEPENSES D'ORDRE	Année 2016		Année 2017			
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Solde	%
023 - Virement à la sect. d'investissement			5 000,00		5 000,00	
Total dépenses d'ordre			5 000,00		5 000,00	

TOTAL DEPENSES DE	Année 2016		Année 2017			
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Solde	%
Total dépenses de fonctionnement	29 588,00	26 208,83	28 100,00	20 142,46	7 957,54	71,7

DOSSIER N°7
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 (Camping municipal)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer pour la commune de Meilhan ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

-CONSIDERANT que toutes les opérations sont correctement comptabilisées,

-STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

-STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

-STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉLIBÉRATION N° 2018-04-02
CAMPING

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

-DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

32800 - CAMPING MUNICIPAL MEILHAN/GARO

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement	0,00	0,00	-4 653,60	0,00	-4 653,60
Fonctionnement	3 099,75	0,00	7 354,24	0,00	10 453,99
TOTAL I	3 099,75	0,00	2 700,64	0,00	5 800,39
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	3 099,75	0,00	2 700,64	0,00	5 800,39

DOSSIER N°8
AFFECTATION DU RESULTAT 2017 (Camping municipal)

Madame la Maire présente le résultat 2017 du camping municipal de Meilhan-sur-Garonne.

- CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- STATUANT** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017
- CONSTATANT** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **7.534,24 €**
- un excédent reporté de : **3.099,75 €**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **10.453,99 €**

- un déficit d'investissement de : **4.653,60 €**
- un excédent des restes à réaliser de : **0,00 €**
Soit un besoin de financement de : **4.653,60 €**

DÉLIBÉRATION N° 2018-04-03
CAMPING

Nombre de conseillers :

En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 14
Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 00

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

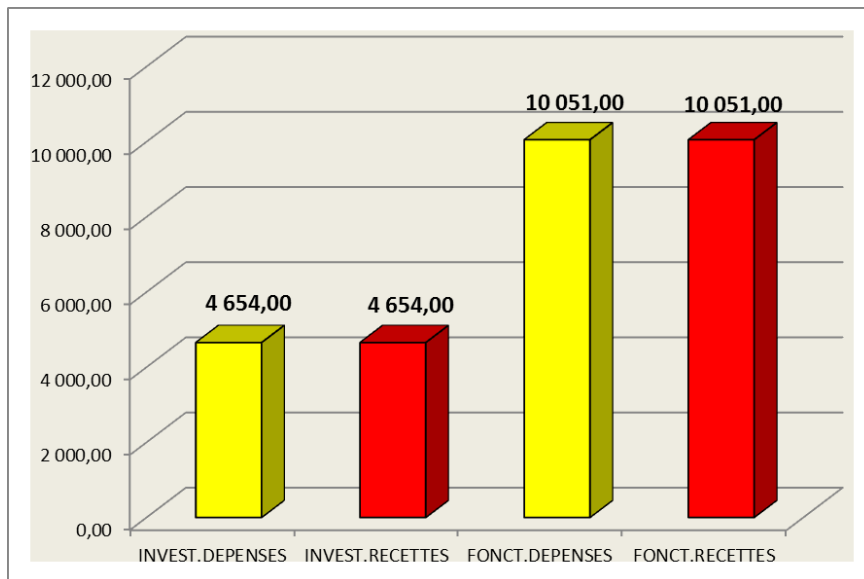
- DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 :	10.453,99 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	4.653,60 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	5.800,39 € EXCEDENT
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001)	4.653,60 € DEFICIT

DOSSIER N°9

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 (Camping municipal)

Madame la Maire présente le Budget Primitif 2018 du Camping Municipal de Meilhan sur Garonne. Celui-ci se décompose de la façon suivante, équilibré en dépenses et en recettes :



Après avoir s'être fait présenter le budget, équilibré en dépenses et en recettes :

-Section de fonctionnement : 10.051,00€

-Section d'investissement : 4.654,00€

Soit un budget total de : 14.705,00€

DÉLIBÉRATION N° 2018-04-04 CAMPING

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

-ADOPTE le Budget Primitif 2018 du Camping Municipal de Meilhan sur Garonne

CAMPING MUNICIPAL MEILHAN SUR GARONNE

BP 2018

Tableau synthétique de l'investissement

Dépenses	Propositions globales	Recettes	Propositions globales
001 - Déficit d'investissement reporté	4 654,00	1068 - Autres réserves	4 654,00
- TOTAL DEPENSES FINANCIERES	4 654,00	- TOTAL RECETTES FINANCIERES	4 654,00
- TOTAL INVESTISSEMENT	4 654,00	- TOTAL INVESTISSEMENT	4 654,00

CAMPING MUNICIPAL MEILHAN SUR GARONNE

BP 2018

Détail du fonctionnement - Dépenses

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2017		2018
	Budget	Réalisé	Proposition
011 - Charges à caractère général	10 040,00	7 096,46	4 190,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	9 700,00	7 070,66	4 100,00
60221 - Combustibles et carburants		271,27	
60222 - Produits d'entretien		475,77	
6061 - Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	7 000,00	5 131,11	4 000,00
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement		438,67	
6064 - Fournitures administratives	500,00	205,12	
6066 - Carburants	200,00		
6068 - Autres matières et fournitures	2 000,00	548,72	100,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	100,00	11,15	50,00
6156 - Maintenance	100,00	11,15	50,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	240,00	14,65	40,00
6238 - Divers	200,00		
627 - Services bancaires et assimilés	40,00	14,65	40,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 060,00	13 046,00	5 861,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	13 060,00	13 046,00	5 861,00
6215 - Personnel affecté par collectivité de rattachement	13 060,00	13 046,00	5 861,00
Total dépenses réelles	23 100,00	20 142,46	10 051,00
Total dépenses de fonctionnement	28 100,00	20 142,46	10 051,00

Détail du fonctionnement - Recettes

RECETTES REELLES	Année 2017		2018
	Budget	Réalisé	Proposition
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	25 000,00	27 496,70	1 000,00
706 - Prestations de services	25 000,00	27 496,70	1 000,00
75 - Autres produits de gestion courante			3 250,00
757 - Redevances versées par fermiers & concessionnaires			3 250,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	3 100,00	3 099,75	5 801,00
Total recettes réelles	28 100,00	30 596,45	10 051,00
Total recettes de fonctionnement	28 100,00	30 596,45	10 051,00

DOSSIER 10
POINT SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Madame la Maire laisse la parole à Thierry MARCHAND et Danielle FONTAINE, rapporteurs du dossier.

Depuis le 29 mars 2018, les phases de réunion avec les services et les habitants des communes sont terminées.

Toutes les réunions se sont bien déroulées. Ces réunions avec les services et les habitants marquent la fin de la phase de travail sur les différentes pièces du PLU.

Le travail qui reste à réaliser par la commune de Meilhan avant le 15 avril 2018 :

- prioriser l'ouverture des zones à urbaniser (AU), en définissant les prioritaires (AUa) et celles (AUb) qui seront ouvertes après le remplissage d'une proportion à définir des zones AUa (par exemple, entre 20 et 30% de la zone AUa).

- une OAP sur la thématique mobilité sur laquelle la commune définira les actions à mettre en place sur la thématique mobilité. Le PAVE doit être établi avec un plan pluriannuel d'accessibilité sur une vingtaine d'années. Des secteurs comme le centre-bourg vont être priorités.

Le Cabinet URBADOC a établi le calendrier suivant :

- Mars/avril 2018 : Transmission des dossiers de PLU au bureau d'études Eten environnement pour les évaluations environnementales (EE) : durée des EE (2 mois)
- Mi-juillet 2018 : Arrêt du PLU (plus aucune modification sur le plan de zonage et le règlement écrit)
- Août-Octobre 2018 : Consultation des services
- Novembre 2018 : Point sur les avis des services et mise en place des dates d'enquête publique
- Décembre – janvier 2019 : Enquête publique
- Février 2019 : Approbation.

Madame la Maire informe qu'elle a chargé Danielle FONTAINE de porter le dossier « Opération façades ». Une prochaine rencontre devrait avoir lieu avec VGA afin d'identifier les façades susceptibles d'être rénovées.

DOSSIER 11

PROJET DE LOTISSEMENT PORTE PAR LA SEM47

Madame la Maire rappelle que la commune de Meilhan-sur-Garonne a engagé en 2017 une étude préalable dont l'objet était de réfléchir à l'aménagement d'un nouveau quartier résidentiel sur les parcelles cadastrées ZK 180 et ZK 244, situées route de La Réole et propriétés de la commune. L'objet de la création de ce nouveau quartier résidentiel est de proposer sur la commune des terrains à bâtir en libre accession à des prix maîtrisés.

Cette étude est aujourd'hui terminée. Elle a permis au travers d'une étude de maîtrise d'œuvre de niveau Esquisse de déterminer les conditions de réalisation de ce futur quartier résidentiel en déterminant :

- 1 – le périmètre de la zone à aménager
- 2 – le programme des travaux
- 3 – un bilan financier prévisionnel.

L'aménagement de ce nouveau quartier résidentiel permettra sur une superficie d'un peu plus de 2,2 ha d'aménager environ 18 lots viabilisés d'une superficie comprise entre 690 m² et 1 520 m² (cf. plan joint). Ces lots sont destinés à la vente à des particuliers pour la construction de maisons individuelles.

Le montant des travaux (hors études, honoraires, frais concessionnaires et imprévus) est estimé à 399.823 € HT (cf. estimation jointe). Une partie des travaux d'assainissement et d'eau potable (entre 20 et 25%) pourra être pris en charge par le Syndicat local d'assainissement.

DEVIS DES TRAVAUX DE VRD

COMMUNE : Meilhan-sur-Garonne
LOTISSEMENT : Lotissement
TRANCHE : ferme
NOMBRE DE LOTS : 18

		H.T.	T.V.A. 20%	T.T.C.	25% de sub
VOIRIE	Travaux préliminaires	5 500,00	1 100,00	6 600,00	
	Terrassement généraux	41 520,00	8 304,00	49 824,00	
	Voirie 1ère phase	106 735,00	21 347,00	128 082,00	
ASSAINISSEMENT EU	Réseaux d'assainissement	25 430,00	5 086,00	30 516,00	7 629,00
	Branchements d'assainissement	14 760,00	2 952,00	17 712,00	4 428,00
ASSAINISSEMENT EP	Réseaux d'assainissement	53 740,00	10 748,00	64 488,00	
	Branchements d'assainissement	18 450,00	3 690,00	22 140,00	
AEP	Réseaux AEP	24 993,56	4 998,71	29 992,27	7 498,07
	Branchements AEP	10 718,94	2 143,79	12 862,73	3 215,68
TERRASSEMENTS - TRANCHEES		16 600,00	3 320,00	19 920,00	
ELECTRICITE	Réseaux Elec	21 653,75	4 330,75	25 984,50	
	Branchements Elec	10 860,28	2 172,06	13 032,34	
TELEPHONE	Réseaux Telecom	9 890,00	1 978,00	11 868,00	
	Branchements Telecom	5 540,00	1 108,00	6 648,00	
ECLAIRAGE		33 431,50	6 686,30	40 117,80	
TOTAL DU DEVIS EN EUROS		399 823,03	79 964,61	479 787,64	22 770,75

Les articles L300-4 et L300.5 et R300-4 à R300-9 du Code de l'Urbanisme autorisent la commune à concéder la réalisation de cette opération d'aménagement dans le cadre d'une concession d'aménagement.

L'attribution de cette concession doit faire l'objet d'une mise en concurrence conformément aux dispositions des articles ci-avant.

En outre, la commune doit désigner la personne habilitée à engager la discussion avec les candidats après avis d'une commission d'aménagement qu'il convient de constituer conformément aux dispositions de l'article R.300-9 du Code de l'Urbanisme.

L'aménageur ainsi désigné aura pour mission en plus de réaliser les acquisitions foncières, viabiliser les terrains, réaliser les équipements publics (voiries et espaces publics) et commercialiser les terrains, d'accompagner la commune dans le choix de la ou des procédures opérationnelles à mettre en œuvre ainsi que dans les démarches administratives et d'information.

La durée de la concession est estimée entre 6 et 10 ans en fonction du rythme de commercialisation.

En conséquence **Madame la Maire** demande à l'assemblée :

- de l'autoriser à lancer la procédure de consultation pour le choix du concessionnaire qui aura en charge l'aménagement du futur quartier résidentiel route de La Réole,
- de l'autoriser à créer une commission d'aménagement composée de Madame la Maire (membre de droit) et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants :
- de l'autoriser à engager la discussion avec les candidats après avis de la commission d'aménagement

DÉLIBÉRATION N° 2018-04-06

Nombre de conseillers :

En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 14
Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 00

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

-**AUTORISE** Madame la Maire à lancer la procédure de consultation pour le choix du concessionnaire qui aura en charge l'aménagement du futur quartier résidentiel route de La Réole,

-**AUTORISE** Madame la Maire à créer une commission d'aménagement composée de Régine POVEDA (membre de droit) et de 5 membres titulaires (Thierry MARCHAND, Danielle FONTAINE, Roger VIGNEAU, Thierry CARRETEY, Jean BARBE) et de 5 membres suppléants (Pierrette DULAC, Véronique MUSOLINO, Laurent DALLA VALLE, Émilie MAILLOU, Jérémy CAZEMAJOU)

-**AUTORISE** Madame la Maire à engager la discussion avec les candidats après avis de la commission d'aménagement.

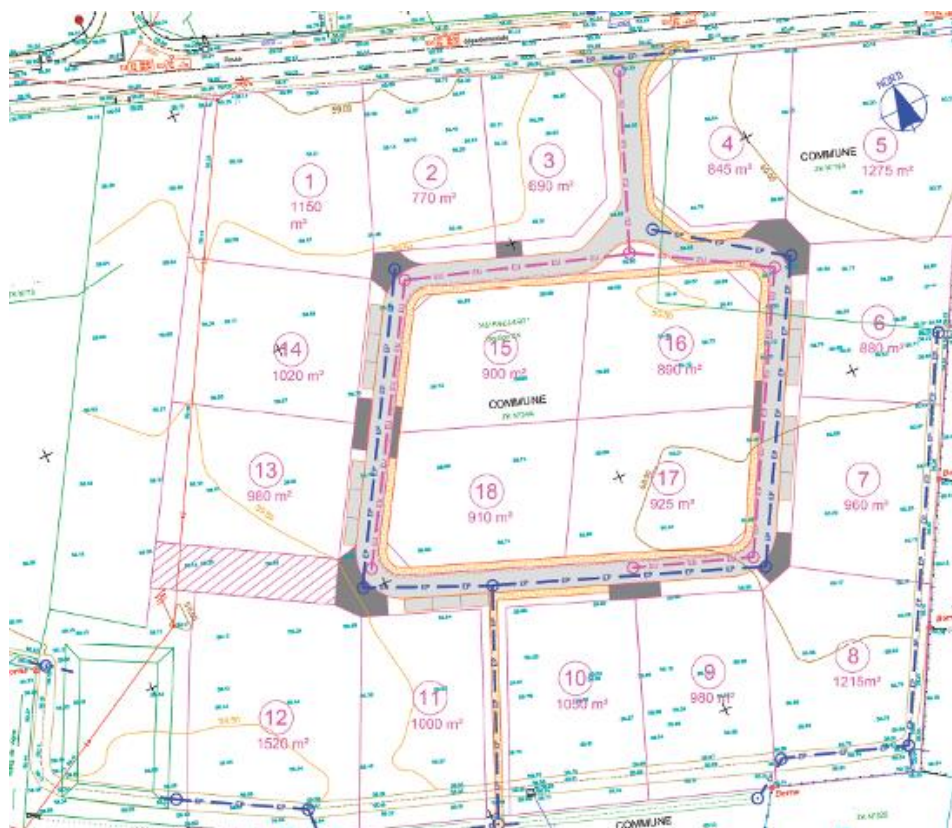
Romuald LEROUSSEAU demande pourquoi les 400.000€ ne sont pas inscrits dans le budget.

Madame la Maire répond que la commune met uniquement le terrain à disposition. Le projet était initialement porté par VGA mais il a été abandonné, donc c'est la SEM47 qui l'a repris. Si elle emporte l'appel d'offres, la SEM prendra en charge l'intégralité des travaux.

Romuald LEROUSSEAU demande si le réseau d'assainissement pourra supporter 18 maisons en plus.

Madame la Maire répond que la station d'épuration va être refaite. D'après Veolia qui a mené un étude, cela ne devrait pas poser de problème.

Par ailleurs, **Thierry MARCHAND** informe que 95% du territoire de la commune de Meilhan est couvert par la défense incendie.



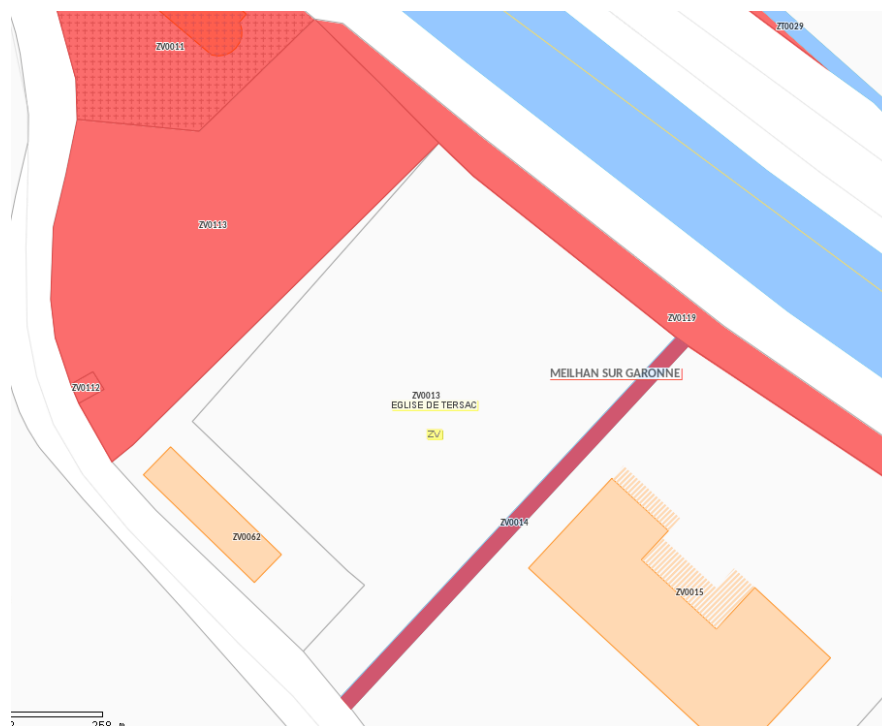
DOSSIER 12

FIXATION DU PRIX DE VENTE DE TERRAIN COMMUNAUX A TERSAC

Madame la Maire informe qu'elle a rencontré M. ALLAL, le nouveau propriétaire du Lycée de Tersac, qui lui a fait part de son souhait d'acquérir plusieurs parcelles communales à proximité du Lycée. En effet le propriétaire souhaite notamment construire un terrain de sport et procéder à plusieurs aménagements autour de l'établissement.

Les parcelles concernées : ZV014 (270m²), ZV112 (16m²), ZV119 (1029m²), ainsi qu'une partie des parcelles ZV113 (2857m²), ZV032 (1550m²) et ZV034 (2270m²)

Madame la Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mettre en vente ces parcelles, et le cas échéant d'en fixer le prix de vente.



-VU la demande formulée par M. Aldrick ALLAL, directeur de Diderot Education pour acquérir des parcelles communales situées à proximité du Lycée de Tersac afin de développer l'activité de l'établissement ;

DÉLIBÉRATION N° 2018-04-07

Nombre de conseillers :

En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 14
Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 00

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

-**AUTORISE** Madame la Maire à procéder à la vente des parcelles cadastrées ZV014, ZV112, ZV113 et ZV119 à Diderot Éducation.

-**FIXE** le prix de vente des parcelles ZV112 et ZV113 à 10,00€ le mètre carré.

-**FIXE** le prix de vente des parcelles ZV032, ZV034, ZV014 et ZV119 à 0,25€ le mètre carré.

-**INSCRIT** la recette au budget de la commune

Danielle FONTAINE demande quels types de travaux vont être réalisés.

Madame la Maire répond que des terrains de sport vont être construits, ainsi que de nouveaux dortoirs. Des mises aux normes vont aussi être réalisées. Le directeur souhaiterait que tout soit terminé pour la rentrée de septembre.

Thierry MARCHAND précise que toutes les parcelles sont classées en UE (à vocation d'équipement) sur le nouveau PLU.

DOSSIER 13

DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES TRAVAUX SUR LA RD116

Madame la Maire rappelle qu'afin de renforcer la sécurité de la traversée de bourg de Meilhan-sur-Garonne, la commune de Meilhan-sur-Garonne a décidé, avec l'appui de l'assistance technique du Conseil Départemental et de la SEM47, d'entreprendre des travaux sur les principales voies de communication routière qui traversent le village, à savoir la route départementale 116 et la route départementale 264.

Trois séquences de travaux ont été planifiées et la séquence 1, qui va débiter en 2018, concerne la requalification de la RD116 à la sortie du bourg, direction la Réole.

Les enjeux de cette requalification sont :

1. Rendre lisible le cœur de Bourg le long de la D116
2. Sécuriser les déplacements piétonniers et l'accessibilité
3. Réduire la vitesse des véhicules dans la traverse
4. Réorganiser les stationnements pour les commerces et les riverains

Ces travaux de la séquence 1 ayant pour but d'accroître la sécurité dans le village, la commune peut demander l'attribution d'une aide du Conseil Départemental, d'un montant de 5.210,00€ (représentant 40% du montant HT des dépenses prévisionnelles) au titre de la répartition du produit des amendes de police.

DEPENSES HT		RECETTES HT	
ELIGIBLES AUX AMENDES DE POLICE			
Marquage au sol peinture retroréfléchissante	800,00 €	Conseil Départemental 47(amendes de police)	5 210,00 €
Balises type J11	900,00 €	Autofinancement commune	7 815,00 €
Marquage bande centrale entrée agglo	1 125,00 €		
Panneaux routiers	2 320,00 €		
Radar pédagogique	5 000,00 €		
Ilots en béton balayé y compris bordures (25ml)	540,00 €		
Terrassements et démolitions	2 340,00 €		
TOTAL GENERAL HT	13 025,00 €	TOTAL GENERAL HT	13 025,00 €

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

-Vu le devis présenté par la SEM47, d'un montant de 13.025,00€HT pour les aménagements de sécurité sur le RD116 (séquence 1).

DÉLIBÉRATION N° 2018-04-08

Nombre de conseillers :

En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 14
Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 00

***Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité***

- **DECIDE** d'entreprendre ces opérations d'aménagement de sécurité en 2018.

- **PREVOIT** d'inscrire au budget 2018 les crédits nécessaires à la réalisation de ces opérations au vu des estimatifs présentés

- **SOLLICITE** une aide financière auprès du Conseil Départemental de Lot et Garonne au titre de la répartition du produit des amendes de police

- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

. Conseil Départemental (amendes de police) : 5.210,00 €
. Autofinancement : 7.815,00 €

- **INSCRIT** au budget la part restant à la charge de la commune

- **DONNE** tout pouvoir à Madame la Maire pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations et au règlement des dépenses

Madame la Maire indique que le département va faire un reprofilage de la route sous circulation alternée. Un enrobé coulé à froid sera ensuite posé en juin. La commune débutera sa part des travaux en 2019.

Jean BARBE demande si les canalisations vont être refaites.

Madame la Maire répond que cela n'est pas prévu. La commune devra choisir quels aménagements de sécurité elle souhaite réaliser (chicanes, plateaux, chemins piétonniers...).

Romuald LEROUSSÉAU demande si le département ne peut pas réaliser un trottoir.

Madame la Maire répond que leurs travaux s'arrêtent à l'emprise routière mais que cela peut être réfléchi dans le cadre des travaux à venir, où la commune sera maître d'ouvrage.

DOSSIER 14

DEMANDE DE RECENSEMENT DE DEUX BATIMENTS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Madame la Maire informe que M. AIRIAU, Architecte au sein du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de Lot-et-Garonne, a identifié, lors de sa visite sur la commune, plusieurs bâtiments ou édifices remarquables.

Parmi ceux-ci, **l'ancien hospice du Prieuré**, édifice non protégé, qui est connu du STAP depuis de nombreuses années. Il a fait l'objet en 1981 d'une aide de l'Etat pour la restauration des charpentes et couvertures. Ces travaux ont finalement été abandonnés et la commune n'a pas donné suite à l'aide qui lui avait été réservée. L'hospice se compose d'un hôtel classique (milieu 18^{ème}) comportant un avant-corps surmonté d'un fronton, et sur un axe perpendiculaire, d'une chapelle gothique (15^{ème}/16^{ème} siècle). L'habitation ferme avec la chapelle les côtés nord et ouest du jardin, tandis qu'un mur percé d'un portail ferme cet espace sur les deux autres côtés, au sud et à l'est. À l'intérieur, le couvrement voûté a disparu, seules les naissances des ogives et les arcs formerets peuvent en témoigner. Un décor et un mobilier datant du 19^{ème} siècle ornent cette chapelle, un tableau signé de Masutti et daté de 1938 est accroché au-dessus de l'autel.

Madame la Maire indique que **l'Église Saint-Cybard** est également un bâtiment remarquable. Construite en 1853 dans le style roman du XII^{ème} siècle, elle a un plan en croix latine avec des voûtes d'ogives, elle possède deux chapelles, l'une dédiée à la Ste-Vierge, l'autre à St-Michel, sans doute en mémoire de la précédente église. Le patronyme du prieuré Saint-Cybard, qui était le nom de la paroisse de la ville a été conféré à cette église. Les vitraux du chœur retracent la vie du reclus d'Angoulême. Le clocher, richement sculpté renferme deux cloches, l'une de 1700 livres, l'autre de 800. A l'intérieur des magnifiques peintures de Giovanni Masutti ornent le chœur de l'autel.

Au vu de l'intérêt patrimonial que représentent ces deux bâtiments, M.AIRIAU a indiqué qu'une demande de recensement pourrait être sollicitée par la commune auprès de la Conservation Régionale des Monuments Historiques (Direction Régionale des Affaires Culturelles) au titre des monuments historiques.

- **CONSIDERANT** l'intérêt architectural et patrimonial que représente l'ancien hospice de Meilhan ainsi que l'Église Saint-Cybard ;
- **CONSIDERANT** que la commune de Meilhan a tout intérêt de demander la protection de ces ensembles ;

DÉLIBÉRATION N° 2018-04-09

Nombre de conseillers :

En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 14
Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 00

***Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité***

- **DEMANDE** la protection de l'ancien hospice et de l'Église Saint-Cybard au titre des Monuments Historiques auprès de la DRAC Aquitaine.
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document relatif à la demande de classement de ces deux ensembles.

DOSSIER 15

PARTICIPATION A LA DYNAMIQUE DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Madame la Maire rappelle que le Label « Pays d'Art et d'Histoire » est un label délivré par le Ministère de la Culture. Véritable outil de valorisation des patrimoines et de développement, notamment par la mise en réseau du territoire sur le volet culturel, patrimonial, touristique, également celui de l'aménagement, il s'agit de construire une stratégie de protection et de valorisation du patrimoine cohérente, aussi une stratégie de redynamisation des bourgs-centre.

Le Label « Pays d'Art et d'Histoire » permet au territoire de bénéficier d'une image reconnue du public et des partenaires institutionnels, assurant un tourisme culturel de qualité, participe au développement du tourisme permettant par la suite de conserver et d'entretenir ce patrimoine, favorise la collaboration et l'émulation entre les différents partenaires en fédérant les associations existantes et les structures autour de la valorisation du patrimoine ainsi que la responsabilisation des habitants envers cet environnement ou encore permet la mise en place d'actions concrètes autour de la sensibilisation et de la valorisation du patrimoine à destination de la population.

La ville de La Réole a obtenu le Label « Ville d'Art et d'Histoire » en 2014. Ce Label a vocation à être étendu à un Pays plus large dont le périmètre correspond maintenant à :

- CdC Convergence Garonne
- CdC du Bazadais
- CdC des Communes rurales de l'Entre-deux-mers
- CdC du Réolais en Sud Gironde
- CdC du Sud Gironde
- Meilhan-sur Garonne

Madame la Maire rappelle que par délibération n°2016-09-07 en date 10/09/2016, la commune de Meilhan-sur-Garonne a adhéré au réseau des villes et pays d'Art et d'Histoire et que par délibération n°2017-09-04 en date du 09/09/2017, la commune s'est inscrite en tant que « ville-pilote » dans le projet de labellisation « Pays d'Art et d'Histoire ».

Madame la Maire indique qu'il convient de confier la gestion du « Pays d'Art et d'Histoire » à Entre-Deux Mers Tourisme, afin de ne pas créer une nouvelle structure, et qu'il convient de mettre en place deux collèges de financeurs à parité : les communes qui souhaitent s'inscrire en tant que « ville pilote » dans le projet de labellisation et les CDC qui profiteront des retombées du label ;

Madame la Maire indique qu'il convient de valider ces modalités de mise en place.

-VU qu'il convient de confier la gestion du « Pays d'Arts et d'Histoire » à Entre-Deux Mers Tourisme, afin de ne pas créer une nouvelle structure ;

-VU qu'il convient de mettre en place deux collèges de financeurs à parité : les communes qui souhaitent s'inscrire en tant que « ville pilote » dans le projet de labellisation et les CDC qui profiteront des retombées du label ;

DÉLIBÉRATION N° 2018-04-10

Nombre de conseillers :

En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 14
Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 00

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

-AUTORISE Madame la Maire à confier la gestion du « Pays d'Arts et d'Histoire » à Entre-Deux Mers Tourisme, afin de ne pas créer une nouvelle structure

-ACCEPTE la mise en place de 2 collèges de financeurs (les villes pilotes, les CDC)

-AUTORISE Madame la Maire à signer la convention qui sera proposée.

DOSSIER 16

MISE EN PLACE D'UNE GARDERIE AU SEIN DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Madame la Maire fait lecture d'un courrier reçu de M. le Président de la Commission Enfance-Petite Enfance de Val de Garonne Agglomération, sur lequel il demande à la commune de Meilhan d'affecter des agents supplémentaires à l'encadrement des enfants au sein de l'ALAE, sinon la convention de mise à disposition du personnel de VGA va être suspendue à compter du 1^{er} avril 2018.

En effet dans le cadre d'un accueil de loisirs associé à l'école, la commune a plusieurs obligations :

1) Obligation de respecter des taux d'encadrement:

- 1 personne pour 10 mineurs de moins de 6 ans
- 1 personne pour 14 mineurs de plus de 6 ans

2) Obligation de qualification:

Pour le directeur : Titulaire ou stagiaire du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) ou diplôme équivalent, ou certains personnels de la fonction publique territoriale

Pour les animateurs: BAFA ou titulaires d'un diplôme équivalent ou certains agents de la fonction publique territoriale (par exemple ATSEM)

Afin de ne pas être contraint par des taux d'encadrements stricts et coûteux Madame la Maire propose, qu'à compter du 23 avril 2018, l'accueil de loisirs du matin (7h30-8h50) laisse place à une garderie.

Dans le cadre d'un mode d'accueil librement organisé par la collectivité :

- 1) Les communes fixent elles-mêmes les modalités d'encadrement. Toutefois il convient de veiller à ce que le nombre d'adultes présents soit suffisant pour assurer le bon déroulement des activités et garantir la sécurité des enfants qui y participent
- 2) Les communes peuvent faire appel aux intervenants de leur choix, bénévoles ou professionnels
- 3) il n'y a pas de déclaration obligatoire à la DDCSPP

Madame la Maire indique que la commission affaires scolaires, qui s'est réunie le 04 avril, a validé le principe du passage à une garderie le matin.

Afin de permettre la mise en route du dispositif et de ne pas pénaliser financièrement les parents, la commission a acté que cette garderie du matin ne serait pas facturé jusqu'à la fin de l'année scolaire (seul le CLAE du soir restera payant).

Jean BARBE demande où se déroule la garderie.

Madame la Maire répond qu'elle se déroule dans les locaux du centre de loisirs

En fonction des retours des parents et des enfants, la mise en place d'une garderie le soir sera étudiée avant la prochaine rentrée scolaire. Une réunion sera organisée fin juin avec la commission scolaire pour décider ou non de ce passage en garderie.

DOSSIER 17

PROJET DE NOUVELLE CASERNE POUR LE CENTRE DE SECOURS DE MEILHAN

Madame la Maire indique qu'elle a rencontré M. Francis DA ROS, Président du SDIS 47, qui lui a fait part de son intérêt d'acquérir les actuels ateliers municipaux afin d'y déménager le centre de secours de Meilhan.

En effet, à l'heure actuelle, les locaux de la caserne de Meilhan-sur-Garonne, trop exigus, ne permettent plus d'y stocker les camions citernes, les engins nautiques utilisés en cas de crues et les différents véhicules de secours. D'autre part, les vestiaires actuels ne sont pas adaptés à la mixité alors que notre caserne accueille des jeunes volontaires de sexe féminin. Quant aux sanitaires, ils ne sont plus conformes à la réglementation en vigueur.

L'ensemble de ces paramètres font que le déplacement de la caserne est devenu un enjeu essentiel et une nécessité pour Meilhan mais également pour les communes de Saint-Sauveur de Meilhan, Gaujac, Couthures, Marcellus et plus généralement pour tous les riverains de la Garonne sur cette partie du territoire marmandais. L'aménagement d'une caserne moderne, accessible et spacieuse permettrait à nos services de secours d'être plus efficaces et de pouvoir intervenir plus rapidement en cas de sinistre.

Madame la Maire indique que le SDIS a proposé d'acquérir les ateliers municipaux pour un prix de 100.000,00€. Elle propose à l'assemblée d'ouvrir le débat et de donner ou non un accord de principe pour la vente des ateliers au SDIS 47.

DÉLIBÉRATION N° 2018-04-12

Nombre de conseillers :

En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 14
Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 00

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

-DONNE son accord de principe pour la vente des ateliers municipaux au SDIS 47 afin d'y aménager le futur centre de secours de Meilhan-sur-Garonne

-FIXE le prix de vente des ateliers municipaux à 100.000,00€

-AUTORISE Madame la Maire à signer tout acte afférent à cette vente

-INSCRIT au budget la recette

Madame la Maire informe que le SDIS va réaménager le bâtiment et qu'il sera assez spacieux.

Le chef de Centre M.ESTIEU et M.JORET sont favorables à ce déménagement.

Madame la Maire rappelle que chaque commune participera ultérieurement au financement. Le financement d'une caserne est divisé en trois : 1/3 par le SDIS, 1/3 par le Département et 1/3 par les communes (à proportion des populations couvertes).

Madame la Maire indique que les agents municipaux veulent accoler les nouveaux ateliers à la serre existante. Un architecte fera les plans et les agents feront les travaux en régie. On ajoutera un local pour les chasseurs.

Pour **Romuald LEROUSSEAU** c'est un beau projet, mais coûteux pour la commune (dallage, charpente, bardage...).

Jean BARBE signale que le sol n'est pas stable car c'est de la terre rapportée.

Madame la Maire répond qu'on fera une étude de sol.

Romuald LEROUSSEAU demande s'il n'existe pas un autre endroit pour déménager les ateliers.

Thierry MARCHAND ajoute que les 100.000,00€ de la vente des ateliers ne couvriront pas le coût de la construction d'un nouvel hangar.

Roger VIGNEAU demande si les agents ne pourraient pas faire du rangement aux serres.

Madame la Maire répond que cela leur a été demandé.

Jean BARBE dit qu'il faut faire attention aux dépenses.

Thierry MARCHAND pense qu'il faudra revoir la surface à la baisse afin de diminuer le coût.

Madame la Maire propose aux élus de rencontrer les agents pour en discuter.

DOSSIER 18

INFORMATIONS SU LES COMPTEURS LINKY D'ERDF

Madame la Maire fait lecture d'un mail adressé par de M.PICHAN, Directeur Territorial d'ENEDIS :
« Enedis réaffirme l'importance de Linky pour la réussite de la transition énergétique. Ni le compteur Linky et ni l'intervention de remplacement ne sont facturés. Enedis, entreprise de service public, tient à rappeler, tout comme la CRE l'a souligné, que le coût du compteur Linky est neutre pour les clients. Ni le compteur, ni l'intervention de remplacement ne leurs sont facturés. Par ailleurs, les économies réalisées grâce à cette nouvelle technologie permettent d'équilibrer les dépenses. Au final, l'impact est bien neutre pour le client.

Quant à la rémunération du projet, elle a été évaluée par la Commission de Régulation de l'Énergie qui l'encadre depuis 2007. Le remplacement de 35 millions de compteurs en seulement 6 ans constitue un défi industriel et logistique hors norme, qui a permis la création de plusieurs milliers d'emplois.

Le changement des compteurs est nécessaire pour moderniser le réseau de distribution d'électricité afin de développer le solaire, l'autoconsommation, les voitures électriques ...et c'est grâce à eux, entre autres, que nous serons collectivement acteurs de la transition énergétique et que nous gagnerons ce combat majeur.

Chaque client peut aussi apporter sa pierre à l'édifice en suivant sa consommation d'électricité sur son espace personnel, en agissant pour la réduire et ainsi impacter directement sa facture d'électricité. »

Madame la Maire fait également lecture de courriers adressés par le Collectif « Stop Linky Marmande » qui alertent les pouvoirs publics sur la possible dangerosité des ondes émises par le compteur et les possibles hausses tarifaires.

Madame la Maire fait ensuite part d'un courrier de M. CERUTI, secrétaire de l'ADECR 47 (Association des Élus Communistes et Républicains), qui propose aux communes de rédiger une motion.

Au regard des préoccupations de la population, concernant la pose des compteurs communicants Linky, la commune de Meilhan-sur-Garonne se prononce en direction de l'État représenté par Madame Le Préfet et d'Enedis 47.

DÉLIBÉRATION N°	
Nombre de conseillers :	
En exercice :	
Présents :	
Votants :	
Pour :	
Contre :	
Abstention :	

**Délibération retirée du conseil municipal
suite au contrôle de légalité**

- **DEMANDE** à l'État et à ENEDIS de s'engager sur les décisions suivantes :

1/ Respect de liberté de choix de chacun, quant à l'installation ou non du compteur avec facturation de l'abonnement et de la consommation au même prix. Chaque commune et usager, comme le demande la CNIL, doivent être informés et donner leur accord (explicite ou non) sans chantage.

2/ Application du principe de précaution en vue de prévenir les conséquences éventuelles sur la santé et dans l'immédiat exiger l'installation par Enedis de «filtres» pour bloquer la circulation des ondes dans chaque appartement ou maison. Le coût sera pris en charge par ce service public.

3/ Maintien du tarif historique réglementé pour éviter l'inflation du prix de l'énergie.

INFORMATIONS DIVERSES

1) Réouverture du camping et de la halte nautique

Madame la Maire indique que le camping et la halte nautique ont ouvert le 1^{er} avril. Ils sont désormais tenus par l'association « Dormir et jouer au jardin », représentée par M.MENSAC et M.SAVOYE. Les tarifs pratiqués au camping sont identiques à ceux pratiqués par la mairie.

2) 30^{ème} anniversaire du jumelage avec Neuf Brisach

Madame la Maire informe que nos jumeaux de Neuf Brisach seront accueillis à Meilhan du 10 au 13 mai prochain afin de célébrer les 30 ans du jumelage. Les délégations de Breisach Am Rhein et de Caneva ont également été conviées à participer à cet anniversaire.

La journée officielle se déroulera le **samedi 12 mai**. Au programme :

À partir de 09h30 : saynètes dans les rues du Meilhan retraçant l'exode des Alsaciens (compagnie Rosemonde) et cérémonie du jumelage

-12h30 : vin d'honneur suivi d'un banquet à la salle multiculturelle.

Madame la Maire invite les élus à assister à cette journée qui scellera 30 ans d'amitié.

3) Campestral

Madame la Maire informe que le Campestral est un grand rendez-vous de la danse traditionnelle en Lot et Garonne. Organisé par le l'ACPA, association per la cultura populara en Agenès) pour la promotion de l'occitan et des arts et traditions populaires. Cette association, pole ressource de la culture occitane en Lot et Garonne, fête ses 42 ans en 2018 et cela se passera à Meilhan-sur-Garonne.

Fête et musiques traditionnelles sont à l'honneur portées par de très nombreux groupes de musiciens qui se succéderont dès le tout début de l'après-midi pour animer un bal ininterrompu.

La musique occitane est illustrée ici de manière très diverse, les groupes invités présentent des interprétations personnelles des répertoires hérités, les revisitent ou proposent des créations. C'est donc pour ceux qui connaissent peu ces musiques, une belle rencontre à ne pas manquer !

Fête des danseurs connaisseurs et amateurs, fête aussi pour ceux qui découvrent en famille ou invités par des amis, de très belles expositions, une conférence des noms de lieux de la commune, des jeux pour tous.

L'ACPA et les associations meilhanaises soutenues par la commune et la communauté des communes, organisent le Campestral et ont à cœur d'ouvrir d'autres petits voyages culturels. Ainsi grâce à la balade contée bilingue occitan/français, les randonneurs verront le village autrement et ouvriront leurs oreilles pour une balade contée bilingue le raconteur de pays.

Si la musique et la danse rythment ce dimanche, le Campestral ne serait pas ce qu'il est sans ses traditionnels repas champêtres. Ils font la part belle aux produits des producteurs locaux pour séduire toutes les papilles !

Madame la Maire présente les animations du week-end du 19 et 20 mai :

-**Trad'Apéros** (temps qui précèdent les buffets) : le midi, les musiciens déambuleront dans le bourg : organisation préférée à un Trad'apéro « statique ». Rappel : à cette occasion, des musiciens jouent et les habitants se voient offrir un verre de vin blanc. Le Trad'Apéro du soir se déroulera sur le lieu du bal du Campestral.

- **visite patrimoniale de Meilhan** (matin): en amont du Campestral, voir comment donner une dimension plus occitane à cette visite. Un support pourra être fourni tout début avril. Partenaires de ce projet : enseignants bilingues de Meilhan, de Cocumont, Benoit Mensac (guide)

- **Bal Petit (Bal des enfants)** : il est prévu à 14h30 le dimanche 20 mai. Les enfants des écoles élémentaires sont sensibilisés lors des TAP (environ 15). Le stage de danses débutant n'ayant pas pu être maintenu le 10 mars, l'ACPA propose une animation vers les parents des écoles du RPI.

- **Ateliers « cordes » + « sabots »** : démonstration et participation du public (musée de Villeton)

- **Luthiers** : des luthiers ont été contactés pour venir présenter leur travail ; pendant le Campestral, ils pourront répondre aux questions des visiteurs.

4) Location d'un local communal

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que la commune met à disposition de Madame Nadège MARROT, un local situé *1 rue Édouard Giresse* afin qu'elle y pratique son activité de repasseuse.

Elle propose de revoir le montant du loyer à 30,00€ charges incluses.

DÉLIBÉRATION N° 2018-04-11

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
À l'unanimité*

- **CONSIDÉRANT** que le logement communal situé *1 rue Edouard Giresse* est occupé par Madame Nadège MARROT, afin qu'elle y pratique son activité de repasseuse
- **DECIDE** de revoir le montant de la location à **30,00€** par mois charges incluses, à compter du 01/01/2018
- **INSCRIT** au budget la recette,
- **MANDATE** Madame la Maire pour signer tous les actes afférents à cette location.

Jean BARBE demande si elle ne peut pas s'installer avec Audaces.

Madame la Maire répond qu'elle va demander à l'association.

5) Appel à manifestation d'engagements locaux (AMEL)

Madame la Maire informe que le Syndicat mixte Lot-et-Garonne Numérique exerce la compétence prévue à l'article 1425-1 du CGCT relative à l'établissement et l'exploitation des réseaux de communications électroniques. Dans ce cadre, Lot-et-Garonne Numérique assure le déploiement du futur réseau très haut débit FTTH (fibre optique) sur la zone d'initiative publique départementale.

Le Premier ministre a annoncé lors de la 2e Conférence nationale des territoires du 14 décembre 2017 la possibilité ouverte aux collectivités territoriales de solliciter les opérateurs privés pour « accélérer la couverture en fibre optique des territoires ruraux en mobilisant des engagements privés complémentaires ». L'Etat souhaite que les collectivités territoriales puissent saisir et sécuriser de nouvelles opportunités d'investissement privé, afin d'accélérer la couverture numérique de leur territoire.

Les collectivités territoriales demeureront pleinement pilotes et responsables de l'aménagement numérique de leur territoire. Le Comité syndical de Lot-et-Garonne Numérique a autorisé, par délibération du 7 février 2018, le lancement d'un appel à manifestation d'engagements locaux sur les territoires dont il assure les déploiements relevant de la zone d'initiative publique de Lot-et-Garonne. Le Lot-et-Garonne place sa politique d'aménagement numérique dans une approche pragmatique et dans l'intérêt du service disponible à ses administrés. Dans ce cadre, le Syndicat mixte a depuis le lancement de ses travaux recherché à coordonner son action avec les opérateurs privés qu'ils soient opérateurs d'infrastructure – dans le cadre de leurs déploiements privés – ou opérateurs de télécommunication – comme clients des réseaux déployés en Lot-et-Garonne et comme fournisseurs d'accès pour les administrés. Il est proposé aux investisseurs privés de manifester leur volonté d'investir dans les réseaux de fibre optique, en complément de l'initiative publique, afin d'accélérer la couverture numérique du territoire.

Madame la Maire propose aux élus de positionner la commune de Meilhan dans le cadre de l'AMEL afin d'accélérer la couverture en fibre optique.

DÉLIBÉRATION N° 2018-04-14

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
À l'unanimité*

-AUTORISE Madame la Maire à positionner la commune de Meilhan dans le cadre de l'appel à manifestation d'engagements locaux (AMEL)

-AUTORISE Madame la Maire à signer tout document ou acte relatif à l'AMEL

6) Travaux de confortement de la falaise du Tertre.

Madame la Maire informe que M. le Sous-Préfet va rencontrer les maraîchers le 12 avril. Les travaux devraient débuter le 15 mai et s'achever fin juillet.

VGA va prendre en charge la totalité des travaux car les montants sont inférieurs aux prévisions.

7) Centre de santé

Madame la Maire informe qu'Habitayls va prendre en charge les travaux d'aménagement au sein de la résidence foyer. Un espace va être réalisé pour les infirmières, un local pour les médecins et une salle d'attente.

8) Association « Audaces »

Madame la Maire informe que l'espace situé derrière le Crédit Agricole (« le cocon »), et mis à disposition par la mairie sera officiellement inauguré si l'association obtient les aides financières escomptées, notamment de la région Nouvelle Aquitaine.

9) Réforme de l'école

Madame la Maire s'interroge sur le devenir des ATSEMS si l'école devient obligatoire à 3 ans. Les agents pourront-ils conserver leur statut d'agents territoriaux ou devront-ils intégrer la fonction publique d'État ?

10) Ablette Meilhanaise

Jérémy CAZEMAJOU informe qu'il a assisté à l'assemblée générale de la société de pêche. Les finances de l'association sont saines. Elle compte 215 sociétaires.

11) GEMAPI

Laurent DALLA VALLE informe que les pelles seront fermées dès que Garonne atteint 6m. Cela ne sera pas efficace et risque de poser de sérieux problèmes.

Romuald LEROUSSÉAU informe que les ragondins ont creusé d'énormes trous dans les digues et que les riverains s'inquiètent. Il signale par ailleurs qu'une nouvelle fuite a été détectée au niveau de la brèche du Canal.

Madame la Maire assure que VNF a été alerté et que la digue du Canal va rapidement être confortée.

L'ordre du jour étant épuisé, **Madame la Maire** clôt la séance à 11h40.